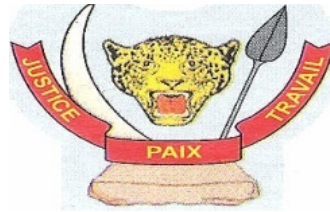


République Démocratique du Congo
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE



**Programme de Stabilisation et de Reconstruction
des Zones sortant des conflits armés
STAREC**

Juin 2009

1. CONTEXTE

La combinaison de la reddition du CNDP, de l'intégration de ses éléments armés au sein des FARDC, et des opérations conjointes entre, d'une part les FARDC et l'armée ougandaise contre la LRA et, d'autre part les FARDC et l'armée rwandaise contre les FDLR a largement atténué la tension dans l'Est de la République Démocratique du Congo. Les nouvelles conditions sécuritaires ainsi créées permettent enfin d'envisager un traitement coordonné des problèmes humanitaires et la reconstitution des bases économiques et sociales pacifiées.

Le Gouvernement voudrait saisir cette occasion pour mettre un terme au cycle des conflits armés dans cette région. Toutefois, reconnaissant la fragilité du processus des conditions sécuritaires actuelles et la nécessité de préserver les acquis des développements récents, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un plan d'urgence de stabilisation dit « Plan de Stabilisation et de Reconstruction de l'Est de la République Démocratique du Congo ».

2. CADRE STRATEGIQUE

L'objectif global du plan est de « *stabiliser l'Est de la République Démocratique du Congo en améliorant l'environnement sécuritaire et en restaurant l'autorité de l'Etat dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiées, et en accélérant la relance des activités économiques.* »

Ce **plan d'urgence** développé pour une période de 6 mois, soit de juin à décembre 2009, est construit à partir de la cartographie des initiatives et interventions déjà en cours sur le terrain, principalement celles envisagées dans :

- le cadre du Plan de stabilisation initié en 2008 avec l'appui de la MONUC pour les provinces du Nord et Sud Kivu ;
- le programme AMANI ; et
- les initiatives similaires de stabilisation et de pacification appuyées par les partenaires au développement (Allemagne, DFID, PNUD, etc.).

Le plan comprend **trois composantes**¹ :

- sécuritaire ;
- humanitaire et sociale ; et de
- relance économique.

Les trois composantes s'emboîtent dans un schéma d'ensemble qui se décline comme suit :

¹ Les approches spécifiques de préparation et de mise en œuvre sont présentées en annexe.

- Le maintien et la consolidation de la sécurité sont les préalables indispensables à la résorption des déficits humanitaires et à la reconstitution des tissus économiques et sociaux.
- La lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et l'harmonisation des relations économiques transfrontalières dans le cadre des circuits formels et contrôlés sont les facteurs déterminants de la rupture du cycle des violences et de l'instabilité dans la partie Est du pays.

Le plan couvre le **Haut-Uélé, le Bas-Uélé, l'Ituri, le Nord Kivu, le Sud Kivu, le Maniema et le Tanganyika.**



Composante sécuritaire

La composante sécuritaire comprend des actions visant :

1. la consolidation des acquis des opérations dans les zones libérées et des accords conclus par le Gouvernement avec les groupes armés de la région en :
 - consolidant les dispositifs des FARDC mis en place à l'Est de la RDC ;
 - renforçant les capacités opérationnelles des FARDC dans ces zones ;
 - évitant la résurgence des groupes armés ;
 - prévenant les exactions contre les populations civiles ;
 - assurant le paiement régulier des éléments des FARDC et de la PNC et leur logement temporaire ;
 - restaurant l'autorité de l'Etat par le déploiement du personnel policier, judiciaire, pénitentiaire et de l'administration civile ;
2. le parachèvement de l'intégration des éléments FARDC et Groupes Armés, des activités DDR et de réinsertion communautaire ;
3. la mise en place d'un mécanisme de contrôle des ressources minières et forestières pour éviter leur exploitation illégale par des groupes criminels ;

Composante humanitaire et sociale

La composante humanitaire et sociale comprend des actions et mesures d'encadrement visant, **sur la base de l'implication totale des gouvernements provinciaux et des communautés de base** :

1. l'aide au retour volontaire des réfugiés Congolais et des personnes déplacées internes ;
2. leur réinsertion socioéconomique ; et
3. la protection des populations civiles.

Composante Relance économique

La composante Relance économique comprend des actions visant :

1. le rétablissement des conditions d'activité économique viables (réhabilitation des infrastructures routières, relance des secteurs économiques vitaux : agriculture, élevage, petite industrie...);
2. la mise en place des projets intégrateurs de la sous-région afin d'harmoniser les relations économiques dans le cadre des circuits formels et contrôlés, à travers notamment la relance de la CEPGL.

3. MECANISMES DE COORDINATION

Sous la haute autorité du Président de la République, il est institué un Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés, dénommé STAREC.

Ce programme résulte de la fusion entre le Programme Amani et le Plan de Stabilisation du Gouvernement (Plan/UNSSSS).

La mise en œuvre de STAREC est assurée :

a. Au niveau central : par le Comité de Pilotage.

Le Comité de Pilotage présidé par le Premier Ministre est composé des Vice-premiers Ministres, des Ministres de l'Intérieur, de la Défense, du Plan, de la Coopération Internationale et Régionale, de la Justice, des Finances, du Budget, des Affaires Sociales et Humanitaires, des Mines, des Travaux Publics et Infrastructures ainsi que des Représentants de la Présidence, de la Primature, de la Coordination Interprovinciale de STAREC, de l'O.N.U. et des Chefs de file des bailleurs.

Le Secrétariat technique du Comité de Pilotage est assuré par le Ministre du Plan et un haut fonctionnaire du Cabinet du Premier Ministre.

Les concertations au sein du Comité de Pilotage sont structurées autour de trois Comités Techniques (CT) à savoir :

- **CT Composante sécuritaire** présidé par le Vice-premier Ministre chargé de la Défense et Sécurité ;
- **CT Composante humanitaire et sociale** présidé par le Vice-premier Ministre chargé des besoins sociaux de base ;
- **CT Composante Relance économique** présidé par le Vice-premier Ministre chargé de la Reconstruction.

Il est créé au sein des Comités Techniques, des Comités sectoriels de suivi (CS) chargés de préparer les plans opérationnels détaillés des actions prioritaires identifiées et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre, y compris le développement des projets à soumettre au panier commun de financement. Les Comités sectoriels de suivi sont constitués sur la base des objectifs spécifiques des trois composantes.

Le CT de la composante sécuritaire comprend six comités sectoriels :

- **CS PNC** présidé par le Ministre de l'Intérieur
- **CS FARDC** présidé par le Ministre de la Défense

- **CS SMI/DDR** présidé par le Ministre de la Défense
- **CS Justice** présidé par le Ministre de la Justice
- **CS Administration civile** présidé par le Ministre de l'Intérieur
- **CS Ressources naturelles** présidé par le Ministre des Mines

Le CT de la composante Relance économique comprend deux Comités sectoriels :

- **CS Travaux Publics et Infrastructures** présidé par le Ministre des Travaux Publics, Infrastructures et Reconstruction;
- **CS Coopération Régionale** présidé par le Ministre de la Coopération Internationale et Régionale.

Le CT de la Composante humanitaire et sociale comprend deux comités sectoriels :

- **CS Déplacés Internes et Réfugiés** présidé par le Ministre des Affaires Sociales et Humanitaires ;
- **CS Protection civile** présidé par le Ministre de la Justice.

Le Comité de Pilotage veille à la direction stratégique et à la cohérence des actions entre les différents comités techniques et sectoriels. Il est spécifiquement chargé de :

- a. Réviser, consolider et approuver les plans opérationnels développés par les Comités techniques et sectoriels de suivi, le Comité technique des opérations, les comités techniques conjoints et les Bureaux relais;
 - b. Evaluer le niveau d'ensemble, au plan sectoriel, géographique et de mise en œuvre des activités envisagées dans le programme STAREC;
 - c. Veiller à assurer les échanges entre le Gouvernement, les partenaires et les bailleurs de fonds ;
 - d. Assurer l'intégration entre le Plan d'Actions Prioritaires du Gouvernement et STAREC.
- b. Au niveau interprovincial : par la Coordination.**

L'Equipe de Coordination interprovinciale de STAREC est composé d'un Coordonnateur, d'un Secrétaire exécutif chargé de la composante humanitaire et sociale, d'un Secrétaire exécutif chargé de la composante sécuritaire, d'un Secrétaire exécutif chargé de la composante relance économique et des Présidents des Comités provinciaux de gestion (gouverneurs).

Elle est chargée d'assurer la mise en œuvre cohérente des actions sur le terrain. Elle travaille en partenariat avec la Coordination Est de l'Unité d'Appui à la stabilisation et la reconstruction (UNSSSS) à travers le Comité Technique des Opérations (CTO). Elle travaille en étroite collaboration avec le Comité National de suivi des Accords de paix de Goma.

- c. **Au niveau provincial : par les Comités Provinciaux de gestion**

Chaque Comité Provincial de gestion (CPG) est composé d'un Président (Gouverneur), d'un Vice-Président (Vice-Gouverneur) et d'un Secrétaire permanent.

Le CPG travaille en partenariat avec la Représentation provinciale de l'Unité d'Appui à la stabilisation et à la reconstruction (UNSSSS) à travers le Comité technique conjoint.

Le Comité Technique Conjoint (CTC) a pour tâches :

- De faciliter le partage d'informations et la coordination sur le plan technique et opérationnel de la mise en œuvre du Programme STAREC ;
- D'assurer le suivi de la mise en œuvre des activités ;
- D'identifier des synergies possibles entre STAREC et d'autres cadres d'actions incluant le Programme Provincial d'Actions Prioritaires.

Le CTC sera présidé conjointement par le Gouverneur (ou le Ministre Provincial du Plan en son absence) et le Chef de Bureau de la MONUC (ou son Représentant). Il veillera à assurer la représentativité des secteurs pertinents aussi bien du côté de la MONUC que du côté du Gouvernement Provincial (y compris les responsables des FARDC et de la PNC). Les bailleurs de fonds pourraient être invités à y participer si cela est opportun. La participation des Nations Unies inclura les sections principales de la MONUC, les Agences des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNOPS, OCHA, UNHCR, PAM, FAO, OMS) et le Chef de l'Equipe UNSSSS pour la coordination de l'Est.

Le CTC se réunira une ou deux fois par mois pour une session de travail présidée par les Représentants désignés par le Gouverneur de Province et le Chef de Bureau de la MONUC. Il travaillera en étroite collaboration avec les Comités Paritaires du Comité National de suivi des Accords de paix de Goma.

Le CTC fera un rapport périodique sur les progrès enregistrés au Comité Technique des opérations et au secrétariat technique du Comité de Pilotage.

d. Au niveau local : par les Bureaux relais

Dans chaque district concerné par le STAREC, il est établi un Bureau relais composé d'un Chef de bureau (Commissaire de district), d'un Chef de bureau adjoint (Commissaire de district adjoint) et d'un Secrétaire.

Le Bureau relais travaille en partenariat avec la Représentation locale de l'UNSSSS à travers le **Comité Technique Local (CTL)** chargé de la coordination des activités sur le terrain.

Le CTL est présidé par le Commissaire de District et le Représentant de la MONUC.

4. GESTION DU PROGRAMME

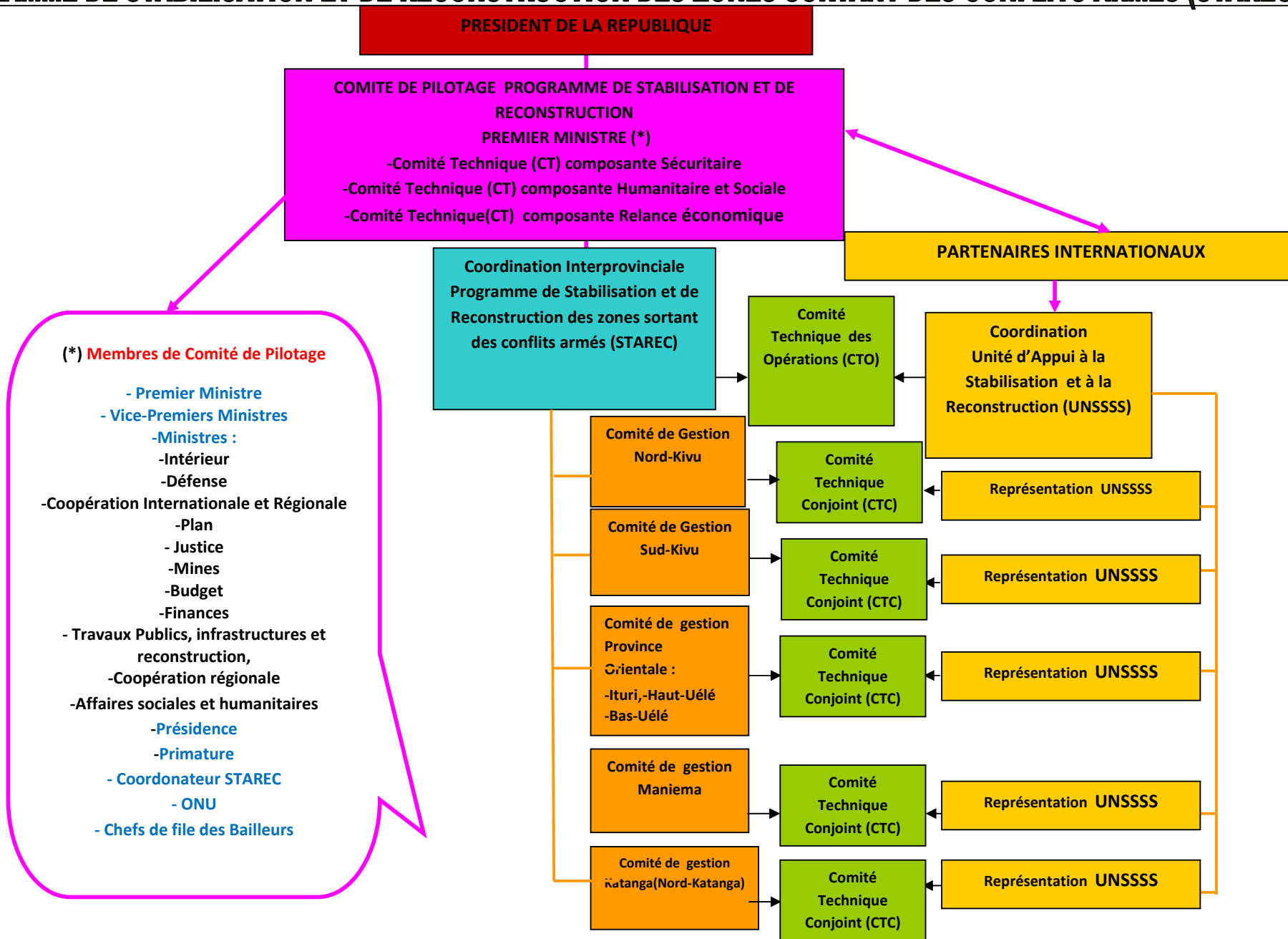
Le Comité de Pilotage déterminera au cours de sa première réunion, les modalités de gestion du Programme.

5. MECANISMES DE FINANCEMENT

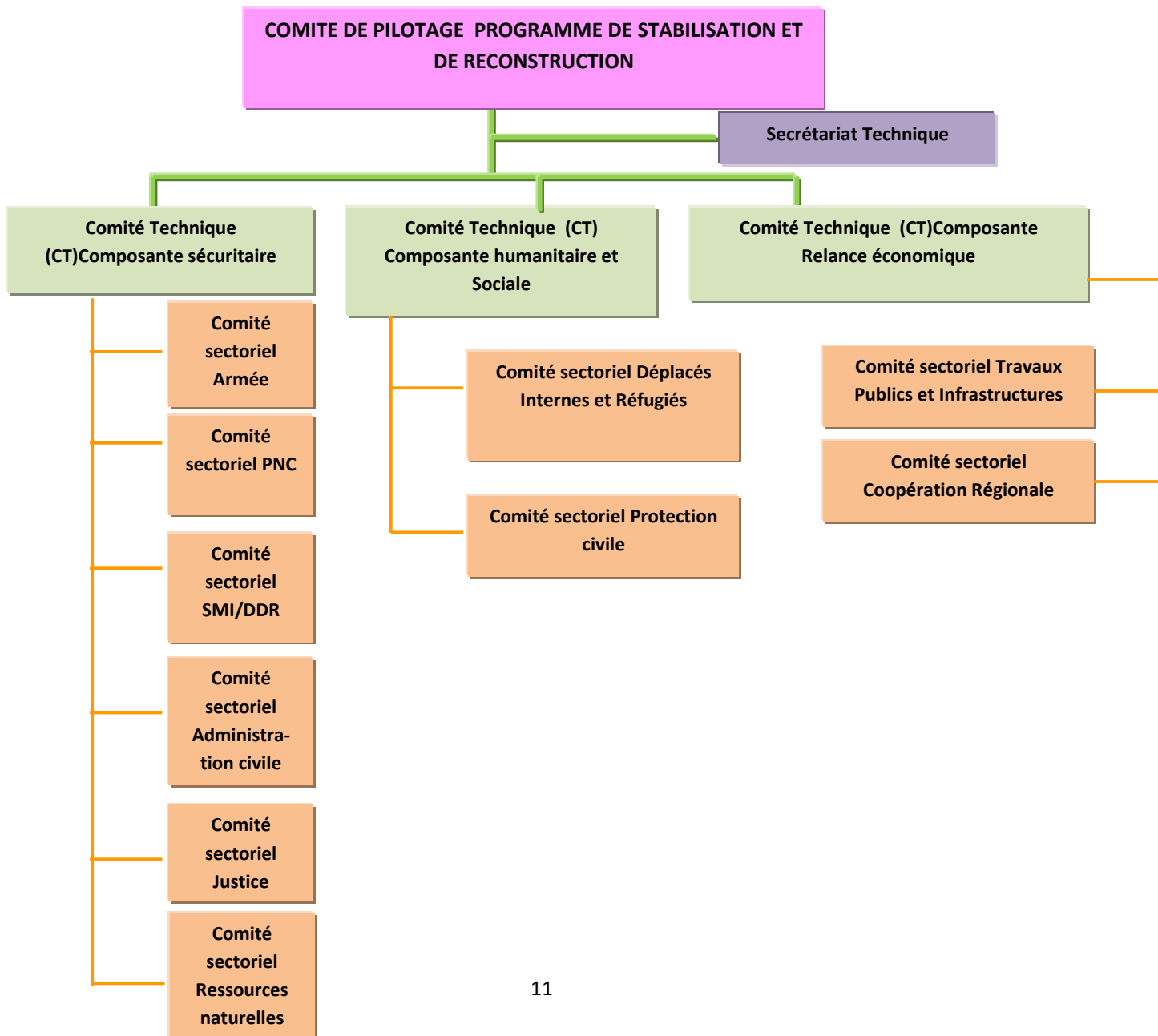
Le Programme sera financé à travers :

- Les projets et programmes actuellement en cours dans les limites de leurs budgets respectifs actuels et additionnels ;
- Les nouveaux financements canalisés dans un panier commun à mettre en place ;
- Les nouveaux financements parallèles au panier commun et aux projets actuels

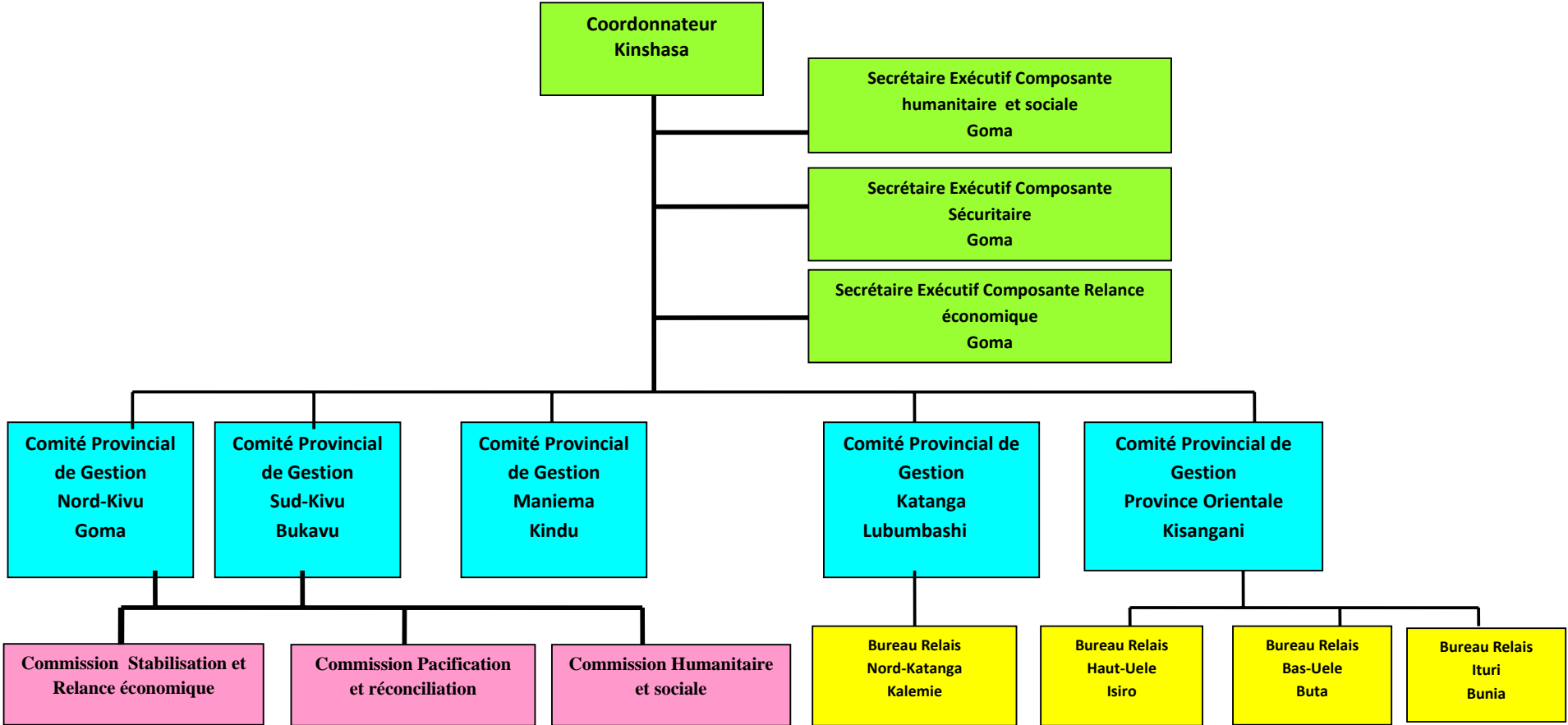
PROGRAMME DE STABILISATION ET DE RECONSTRUCTION DES ZONES SORTANT DES CONFLITS ARMES (STAREC)



ORGANIGRAMME COMITE DE PILOTAGE



**ORGANIGRAMME CORDINATION INTERPROVINCIALE DU PROGRAMME DE STABILISATION ET DE RECONSTRUCTION
DE ZONES SORTANT DES CONFLITS ARMES (STAREC)**



6.. MATRICE DES RESSOURCES (EN MILLIONS US\$)

Actions prioritaires	FINANCEMENT (millions US\$)		
	Coût global	Disponible	A rechercher
COMPOSANTE : SECURITAIRE			
Objectif 1 : onsolider les acquis des opérations contre les FDLR, la LRA et les autres groupes armés.			
A.1 Renforcer les capacités opérationnelles des FARDC (redéploiement des 1 ^{er} e, 2 ^{ème} e, 4 ^{ème} e, 6 ^{ème} e et 8 ^{ème} e brigades intégrées – B1.	\$ 13,145	\$ 1,000	\$ 12,145
A.2. Assurer le paiement régulier des éléments des FARDC à déployer à l'Est ou ceux qui le sont déjà en réajustant leur prime et en renforçant le contrôle du circuit de son acheminement.			\$ 0,000
A.3. Eviter la résurgence des groupes armés et prévenir les exactions contre les populations civiles.	\$ 0,500	\$ 0,000	\$ 0,500
A.4. Etablir 3 QG à Goma, Shabunda et Uvira pour le déploiement de 3 Bataillons (1500 éléments) de la Police d'Intervention Rapide (PIR) au Nord et Sud Kivu dont 1QG et 12 stations au Nord Kivu et 2 QG et 14 stations au Sud Kivu dans les zones du désengagement.	\$ 3,820	\$ 3,500	\$ 0,320
A.5. Déployer 1500 éléments de la Police territoriale	\$ 15,209	\$ 0,000	\$ 15,209
A.6. Déployer la Police des frontières	\$ 12,000	\$ 4,500	\$ 7,500
A.7. Déployer des Groupes Mobiles d'Intervention (GM I)	\$ 3,783	\$ 3,783	\$ 0,000
A.8. Créer des antennes de l'Inspection Générale d'Audit de la PNC	\$ 0,234	\$ 0,000	\$ 0,234
A.9. Accélérer le processus de vote et de promulgation de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la PNC.			\$ 0,000
A.10. Redéployer l'administration civile et coutumière	\$ 13,499	\$ 2,719	\$ 10,780
A.11. Installer des tribunaux de paix et déployer du personnel judiciaire et pénitentiaire	\$ 105,595	\$ 4,675	\$ 100,920
A.12. Entreprendre les opérations de déminage dans toute la partie Est de la République, particulièrement dans les zones frontalières			
Sous-Total Objectif 1	\$ 167,785	\$ 20,177	\$ 147,608
Objectif 2 : Parachever l'intégration des éléments FARDC et Groupes armés, des activités DDR et de Réinsertion communautaire.			
B.1. Intégrer les éléments provenant des groupes armés dans la PNC	\$ 12,000	\$ 0,000	\$ 12,000
B.2. Prolonger et assurer la réussite des opérations d'intégration des groupes armés dans les forces régulières (FARDC et PNC).	\$ 72,829	\$ 36,442	\$ 36,387
Sous-Total Objectif 2	\$ 84,829	\$ 36,442	\$ 48,387
Objectif 3 : Rétablir l'autorité de l'Etat sur les ressources minières et forestières.			
C.1. Mettre en place un mécanisme de contrôle des ressources minières pour éviter leur exploitation illégale par les groupes armés.	\$ 4,919	\$ 0,000	\$ 4,919
C.2. Mettre en place un mécanisme de contrôle des ressources forestières pour éviter leur exploitation illégale par les groupes armés.	\$ 4,253	\$ 0,000	\$ 4,253
Sous-Total Objectif 3	\$ 9,172	\$ 0,000	\$ 9,172
TOTAL COMPOSANTE SECURITAIRE	\$ 261,786	\$ 56,619	\$ 205,167
COMPOSANTE HUMANITAIRE ET SOCIALE			
Objectif 1 : Faciliter le retour volontaire des réfugiés congolais et personnes déplacées internes			
D.1. Identifier les déplacés et réfugiés et leurs besoins et assurer leur retour	\$ 9,924	\$ 2,150	\$ 7,774
Sous-Total Objectif 1	\$ 9,924	\$ 2,150	\$ 7,774
Objectif 2 : Réinsérer les personnes déplacées et les rapatriés			
D.2. Assurer la réinsertion des retournés	\$ 435,515	\$ 241,491	\$ 194,024
Sous-Total Objectif 2	\$ 435,515	\$ 241,491	\$ 194,024
Objectif 3 : Protéger la population civile			
D.3. Assurer la protection de la population civile	\$ 37,000	\$ 6,035	\$ 30,965
Sous-Total Objectif 3	\$ 37,000	\$ 6,035	\$ 30,965
TOTAL COMPOSANTE HUMANITAIRE	\$ 482,439	\$ 249,676	\$ 232,763
COMPOSANTE : RELANCE ECONOMIQUE			
Objectif 1 : Rétablir les conditions d'activité économique			
E.1. Réhabiliter les axes routiers prioritaires	\$ 388,178	\$ 115,591	\$ 29,189
E.2. Relancer l'activité économique	\$ 83,520	\$ 3,421	\$ 10,490
Sous-Total Objectif 1	\$ 471,698	\$ 119,012	\$ 352,686
Objectif 2 : Harmoniser les relations économiques dans la sous-région des Grands Lacs Harmoniser les relations économiques dans la sous-région des Grands Lacs			
E.3. Mettre en place, à travers la relance de la CEPGL, des projets intégrateurs favorisant les circuits économiques, commerciaux et financiers formels et contrôlés			
Sous-Total Objectif 2			
TOTAL COMPOSANTE ECONOMIQUE	\$ 471,698	\$ 119,012	\$ 352,686
TOTAL GENERAL DU PROGRAMME	\$ 1.215,923	\$ 425,307	\$ 790,616

ANNEXES

Plan de Stabilisation et de Reconstruction des Zones post-conflit
Matrice des Résultats et Ressources

Objectif global : « Stabiliser les zones post-conflit de la République Démocratique du Congo en améliorant l'environnement sécuritaire et la situation humanitaire, en restaurant l'autorité de l'Etat dans les zones autrefois contrôlées par les groupes armés, en facilitant le retour et la réintégration des personnes déplacées et réfugiées, en accélérant la relance des activités économiques et en assurant le contrôle de l'exploitation et le commerce des ressources naturelles. »

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
COMPOSANTE : SECURITAIRE									
Objectif 1 : Consolider les acquis des opérations contre les FDLR, la LRA et les autres groupes armés									
A.1. Renforcer les capacités opérationnelles des FARDC (redéploiement des 1 ^{ère} , 2 ^{ème} , 4 ^{ème} , 6 ^{ème} et 8 ^{ème} brigades intégrées – BI suivant les ordres donnés par le Président).	1 ^{ère} BI : Bunia 2 ^{ème} BI : Rumangabo 4 ^{ème} BI : Kindu 6 ^{ème} BI : Walikale 8 ^{ème} BI : Luvungi Ces localités sont à considérer comme les centres de gravité des brigades.	A.1.1. Déployer des unités recyclées dans les zones ciblées - Etablir pour chaque bataillon une feuille de route. - Exécuter la feuille de route. - Evaluer les progrès des feuilles de route et ajuster en tant que de besoin. - Identifier les besoins en hébergement et en soutien logistique des bataillons (alimentation, médicaments). - Soutenir les bataillons au plan logistique. - Identifier les besoins liés particulièrement aux dépendants (alimentation, hygiène, santé, etc.). - Apporter un soutien adapté aux dépendants.	6 mois minimum	EMG	\$6,225	Tentes déjà en stock (équivalent 1,0).	MINDEF MONUC CI IOM UK/PNUD PNUD EUSEC	\$6,000	Sur la base de 15 bataillons. Déplacement : 0,65 (5 VA et 10 VR). Soutien Log (15 Bn x 6 mois) : 2,7 Equipement temporaire des Bns : 1,875 Soutien des dépendants : 1
	Implantation des 5 brigades concernées	A.1.2. Assurer un soutien alimentaire - Identifier les besoins en soutien des bataillons. - Soutenir les bataillons au plan logistique. - Identifier les besoins liés particulièrement aux dépendants (alimentation, hygiène, santé, etc.). - Apporter un soutien adapté aux dépendants.	6 mois minimum	EMG	Idem A.1.1	Idem A.1.1	CI	0	
	Implantation des 5 brigades concernées	A.1.3. Mettre en place un mécanisme interne de contrôle de la circulation des armes au sein des unités - Réhabiliter / Réviser les règles si nécessaire. - Mettre en place les équipements nécessaires. - Contrôler la mise en œuvre des règles et leur respect.	6 mois minimum	PNUD au travers projet ALPC/CN	0,09	0	EMG CI MONUC	0,09	Equipement de 15 bataillons avec 2 containers chacun (armes + munitions)
	Implantation des 5 brigades concernées	A.1.4. Assurer le logement temporaire des unités en conformité avec le plan de casernement - Identifier les besoins en hébergement des bataillons. - Equiper les bataillons en tentes et en matériel de campement (lits de camp ou matelas, moustiquaires). - Satisfaire les besoins particuliers.	6 mois minimum	EMG	Idem A.1.1	Idem A.1.1	UK/PNUD CI IOM	0	

Toutes zones	<p>A.1.5. Remplacer les unités non brassées en les orientant vers les centres de brassage et de recyclage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir pour chaque bataillon une feuille de route. - Exécuter la feuille de route. - Evaluer les progrès des feuilles de route et ajuster en tant que de besoin. - Identifier les besoins en hébergement et en soutien logistique des bataillons (alimentation, médicaments). - Equiper les bataillons en tentes et en matériel de campement (lits de camp ou matelas, moustiquaires). - Satisfaire les besoins particuliers. - Soutenir les bataillons au plan logistique. - Identifier les besoins liés particulièrement aux dépendants (alimentation, hygiène, santé, etc.). <p>Apporter un soutien adapté aux dépendants.</p>	6 mois minimum	EMG	2,6	0	MINDEF MONUC CI IOM UK/PNUD PNUD EUSEC	2,6	Sur la base de 10 bataillons. Déplacement : 1,0 Soutien Log (10 Bn x 3 mois en moyenne) : 0,9 Equipement temporaire des Bns : besoin en tentes uniquement Soutien aux dépendants : 0,7	
Luberizi (N Kivu), Nyaleke (S Kivu) Autres camps à déterminer éventuellement	<p>A.1.6. Relancer le processus de formation complémentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Former 4 bataillons selon le nouveau concept MTP². - Recycler 2 ou 4 bataillons supplémentaires suivant l'ancien concept MTP - Planifier la formation et le recyclage d'autres bataillons à court/moyen terme (au delà des 6 mois du plan) 	6 mois minimum	- EMG	1,980	1,000	MONUC	0,980	Sur la base de 8 Bns à former en 6 mois	
Ituri Nord Kivu Sud Kivu	<p>A.1.7. Appuyer en termes de communication, de transport, d'assistance alimentaire et logistique les unités FARDC engagées dans les opérations.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins en équipements - Equiper les bataillons - Assurer la gestion et le soutien des équipements mis en place. 	Durée des opérations	- MONUC	\$2,250	0		\$2,250	Equipement radio d'un Bn : 0,2225 Offre UK à considérer	
A.2. Assurer le paiement régulier des éléments des FARDC à déployer à l'Est ou ceux qui le sont déjà en réajustant leur prime et en renforçant le contrôle du circuit de son acheminement.	Toutes les zones	<p>A.2.1. Développer le système de paie, l'étendre à tous les bataillons déployés et assurer une paie régulière des militaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre et tenir le budget national de la solde en conformité avec les nouveaux effectifs des FARDC et ceux de la liste des ayant-droit. - Etablir une nomenclature stable et fiable des unités. - Poursuivre et étendre le recensement. - Mettre et tenir à jour la base de données globale des effectifs des FARDC. - Reprendre et poursuivre les opérations de versement de la solde. 	Permanent	EUSEC	Déjà pris en compte	MINDEF EMG CI	0		
A.3. Eviter la résurgence des groupes armés et prévenir les exactions contre les populations civiles.	Toutes les zones	<p>A.3.1. Combattre l'impunité et garantir la protection physique et juridique des civils</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garantir le bon fonctionnement de la justice militaire. - Assurer la spécialisation fonctionnelle du S5 de deux bataillons (à Kananga et Uvira) pour le renforcement de l'éthique professionnelle et de la coopération judiciaire et civilo-militaire. - Contrôler et évaluer les résultats des actions menées. 	6 mois minimum	- Min Justice - Min Défense - CSM - EMG	\$0,500	\$0,000		\$0,000	
A.4. Etablir 3 QG à Goma, Shabunda et Uvira pour le déploiement de 3 Bataillons (1500 éléments) de la Police	<u>NORD KIVU</u> - Goma <u>SUD KIVU</u> :	<p>A.4.1. Elaborer un plan budgétisé de déploiement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins en déploiement selon les zones ciblées - Etablir une feuille de route et cartographie du déploiement par bataillon - Coordonner ce déploiement avec les autres unités à déployer 	2 semaines	- PNC - UNPol - EUPol - OIM	3,820	3,500	Allemagne	0,320	Le coût se répartit comme suit : 3,5 m\$ pour le déploiement des trois bataillons PIR ; 0,200 pour

² MTP: Main Training Project

d'Intervention Rapide (PIR) au Nord et Sud Kivu dont 1 QG et 12 stations au Nord Kivu et 2 QG et 14 stations au Sud Kivu dans les zones du désengagement.	- Shabunda - Uvira	A.4.2. Recyclage des 3 bataillons - Sélectionner les policiers à former/recycler selon les critères minimum d'admission (voir CSRP) - Consolider et valider le programme de formation - Sélectionner et nommer l'équipe des formateurs - Organiser et préparer la session de formation/recyclage - Insertion des modules d'Education au risque des mines et / ou engins non explosés (ERM) au programme de formation	18 jours (3 sessions)	- PNC - EUPol - UNPol - CSRP - OIM - UNMACC					le transport de 800 policiers Kinshasa- Goma ; 0,120 pour 18 jours de recyclage de 1500 policiers PIR (3 sessions). La Monuc pourrait prendre en charge le transport des 800 policiers.
		A.4.3. Doter les unités en équipements, infrastructures temporaires, soutien logistique et assistance alimentaire - Selon le plan de déploiement, établir les infrastructures sur les sites des 3 QG et des 26 pelotons - Acheter, délivrer et installer les matériels logistiques pour les sites (QG et localités) - Appui aux frais de fonctionnement - Vérification de pollution aux mines et ou Restes explosifs de guerre (REG) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier	6 mois	- OIM - PNC - UNPol - Eupol - CSRP - UNMACC					
		A.4.4. Déploiement des Unités recyclées et équipées et début des activités opérationnelles - Mise en place des structures opérationnelles	1 mois	- PNC - UNPol - MONUC - OIM - Eupol					
		A.4.5. Monitoring et évaluation - Assistance technique aux Unités déployées - Evaluation des activités des Unités PIR	Pendant le déploiement	- PNC - UNPol - EUPol					
A.5. Déployer 1500 éléments de la Police territoriale a) Déployer 1500 éléments PNC dans 15 territoires, en plus des 780 policiers en cours de déploiement au Nord Kivu et Sud Kivu, dans les 12 commissariats et 35 sous commissariats. b) Construire, meubler et équiper entièrement 47 unités de police (voir CSRP), hormis les 20 commissariats en voie	<u>ORIENTALE - Bas Uélé</u> Territoires de : - Ango - Poko <u>ORIENTALE – Haut Uélé</u> Territoires de : - Dunga - Faradje - Niangara - Watsa <u>ORIENTALE- Ituri</u> Territoires de : - Aru - Irumu - Mahagi	A.5.1. Elaborer un plan budgétisé de déploiement - Analyser les besoins en déploiement selon les zones ciblées. - Etablir une feuille de route et cartographie du déploiement par unité. - Coordonner ce déploiement avec les autres unités à déployer.	2 semaines	- PNC - UNPol - EUPol	15,209	0		15,209	Basé sur les récents développements de l'OIM Bukavu dans le cadre du projet de mise en place de la Police des Frontières et de la PIR dans le Nord et Sud Kivu, l'OIM a été identifiée comme partenaire d'exécution. Son expert police, Andrea Gentile, a été invité à élaborer un plan de projet et budget y relatif.
		A.5.2. Former/ Recycler les Unités à déployer - Sélectionner les policiers territoriaux / VS à former/recycler selon les critères minimum d'admission. - Consolider et valider le programme de formation générale et spécialisée VS - Sélectionner et nommer l'équipe des formateurs pour la formation de la PT et pour la formation spécialisée VS (EFOPJ) - Préparer et organiser les sessions de formation/recyclage générale et spécialisée. - Insertion des modules d'Education au risque des mines et / ou engins non explosés (ERM) au programme de formation	1 mois Recyclage: 18 jours. Formation spécialisée en violences sexuelles: 40 jours.	- PNC - EUPol - UNPol - CSRP - UNMACC					

<p>de construction par UNOPS.</p> <p>c) Construire, meubler et équiper 47 sites en bois dédiés à l'accommodation temporaire des policiers déployés</p> <p>d) Déployer 175 OPJ spécialisés dans la lutte contre les violences sexuelles dans 17 commissariats et 30 sous commissariats dont 5 spécialistes par commissariat et 3 par sous/commissariat.</p>	<p><u>MANIEMA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Kabambare - Punia - Kasongo - Lubutu - Saramabila <p><u>NORD KATANGA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Kalemie <p><u>NORD KIVU</u> (en plus)</p> <p><u>SUD KIVU</u> (en plus)</p>	<p>A.5.3. Doter en équipements, infrastructures temporaires, soutien logistique et assistance alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon le plan de déploiement, établir et entièrement équiper en matériel logistique les infrastructures sur les sites identifiés. - Appui aux frais de fonctionnement pendant la période de déploiement. 	<p>6 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - OIM - PNC - UNPol - CSRP 					
		<p>A.5.4. Déployer les Unités formées et équipées et début des activités opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des structures opérationnelles - Déploiement progressif des spécialistes en VS dans les commissariats et sous commissariats 	<p>1 mois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PNC - UNPol - MONUC - OIM 					
		<p>A.5.5. Monitoring et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique aux Unités déployées - Evaluation des activités des Unités Police Territoriale 	<p>Pendant la durée du déploiement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - PNC - UNPol - EUPol 					
<p>A.6. Déployer la Police des frontières</p> <p>a) Construire, meubler et entièrement équiper 05 Coordinations Provinciales ; 12 Secteurs (8 Kivus et 4 Ituri) ; et 53 Postes Police Frontières (35 Kivus ; 18 Ituri) ; Province Orientale (8 secteurs et 34 Postes) et Katanga (4 Secteurs, 18 Postes)</p> <p>b) Identifier, sélectionner et déployer quelques 1500 Policiers de Frontières (Kivus, Ituri)</p> <p>c) Fournir une identification à quelques 1500 Policiers de Frontières</p>	<p><u>NORD KIVU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Beni -Rutshuru -Nyiragongo <p><u>SUD KIVU</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Kalehe -Bukavu -Uvira <p><u>ITURI</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Mahagi -Djugu -Irumu <p><u>NORD KATANGA</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -Kalemie <p><u>ORIENTALE :</u></p> <p>Bas et Haut Uélé</p>	<p>A.6.1. Sélectionner les éléments</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les policiers sur base des critères retenus par le CSRP (y compris numéro de matricule existant). 		<ul style="list-style-type: none"> - PNC - CSRP 	<p>12,0</p>	<p>4,5</p>	<p>USA Japon</p>	<p>7,5</p>	<p>Projet en cours d'implémentation par l'OIM dans les Kivus et l'Ituri. Des discussions formelles sont en cours entre l'OIM et les USA pour le financement du module Nord Katanga, et de la seconde phase Kivus et Ituri.</p> <p>A noter également, pour :</p> <p>A.3.1 : 120 policiers de la 1^{er} promotion déjà formés et en attente de déploiement.</p> <p>A.3.2 : Le Centre de Formation Spécialisé de la Police des Frontières « Jules Moke » à Bukavu est déjà réhabilité.</p> <p>A.3.3 : Les policiers de la 2^{ème} promotion sont déjà sélectionnés et prêts pour être transférés au centre de formation. Le module de formation spécialisée disponible.</p>
		<p>A.6.2. Créer des centres de formation spécialisés pour la Police des Frontières au Sud Kivu, Ituri, Kalemie, Bas et Haut Uélé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire/Réhabiliter et équiper le Centre de Formation Spécialisé de la Police des Frontières « Jules Moke » (Kivus) - Réhabiliter un Centre de formation à Bunia (Ituri), un à Kalemie (Katanga) et un dans le Bas et Haut Uélé (à déterminer) - Vérification de pollution aux mines et ou Restes explosifs de guerre - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		<ul style="list-style-type: none"> - OIM - PNC - MONUC - Eupol - UNMACC 					
		<p>A.6.3. Former les candidats présélectionnés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consolider et valider le programme de formation déjà adopté par le CSRP - Sélectionner et nommer l'équipe des formateurs - Evaluer et sélectionner les candidats policiers, moyennant un minimum de critères d'admission - Organiser les sessions de formation et remettre les diplômes au personnel sélectionné - Insertion des modules d'Education au risque des mines et / ou engins non explosés (ERM) au programme de formation 		<ul style="list-style-type: none"> - PNC - OIM - CSRP - UNMACC 					
		<p>A.6.4. Identifier, imprimer et distribuer les premières cartes d'identification des policiers frontière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acheter le matériel d'impression - Identifier dans la base de données - Distribuer les cartes d'identification des Policiers Frontières 		<ul style="list-style-type: none"> - OIM - PNC - CSRP 					

		<p>A.6.5. Construire les infrastructures des Coordinations Provinciales, Secteurs et Postes de Police Frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les sites d'établissement des postes police frontières - Construire, équiper et meubler les Coordinations Provinciales (Bukavu, Bunia, Goma, Kisangani, Lubumbashi) ; - Acheter, acheminer et installer l'équipement logistique nécessaire : communication, ITC, transport terrestre et lacustre - Soutenir les postes en frais de fonctionnement - Vérification de pollution aux mines et ou Restes explosifs de guerre - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		<ul style="list-style-type: none"> - PNC - OIM - UNMACC 					<p>A.3.4 : Déjà fait pour les premiers 120 policiers de frontières.</p> <p>A.3.5 : Coordinations provinciales finies à Bukavu, Goma (en cours), Bunia (en cours). Les secteurs dans le Kivu finis et en cours de constructions en Ituri.</p> <p>A.3.6 : La première promotion de Police de Frontières est en attente d'affectation.</p>
		<p>A.6.6. Déployer les éléments formés de la Police des Frontières</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter et superviser le déploiement des policiers de frontière formés et équipés, conformément au plan de déploiement 		<ul style="list-style-type: none"> - PNC - OIM 					
<p>A.7. Déployer des Groupes Mobiles d'Intervention (GMI)</p> <p>a) Former, équiper et déployer 02 Compagnies à Bukavu, et 02 Compagnies à Goma, de 150 éléments chacune</p> <p>b) Construire deux blocs dortoirs, réfectoire et sanitaire à Bukavu et Goma, d'une capacité de 150 policiers</p> <p>c) Mettre en place des infrastructures de Coordination, de Commandement et de Contrôle (C3C)</p>	<p><u>NORD KIVU</u></p> <p>-Goma</p> <p><u>SUD KIVU</u></p> <p>-Bukavu</p>	<p>A.7.1. Elaborer un Tableau Organique/Tableau de Dotation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir organiquement la constitution d'un bataillon de 600 Policiers, ayant 04 Compagnies de 150 éléments 	3 jours	<ul style="list-style-type: none"> - MIS (maître d'ouvrage) - PNC (maître d'œuvre) - CE (AT) 	3,783	3,783	Commission Européenne	0	<p>A.4.1. Dans toutes les étapes de l'élaboration du Tableau organique, la coordination sera assurée par CSRP, EUPOL, UNPol et la DCE.</p> <p>A.4.3 : Le recyclage se fera localement et la formation à Kinshasa.</p> <p>A.4.5. Le transport des policiers n'est pas budgétisé.</p> <p>La construction des deux blocs dortoirs est soumise à la disponibilité des titres fonciers.</p>
		<p>A.7.2. Elaborer un plan budgétisé de déploiement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser les besoins en déploiement selon les zones ciblées - Etablir une feuille de route et cartographie du déploiement - Coordonner ce déploiement avec les autres unités à déployer 	2 semaines	<ul style="list-style-type: none"> - MIS (maître d'ouvrage) - PNC (maître d'œuvre) - CE (AT) 					
		<p>A.7.3. Former/ Recycler un bataillon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner les policiers à former/recycler selon les critères minimum d'admission (voir CSRP) - Consolider et valider le programme de formation - Sélectionner et nommer l'équipe des formateurs - Organiser et préparer la session de formation/recyclage <p>- Insertion des modules d'Education au risque des mines et / ou engins non explosés (ERM) au programme de formation</p>	3mois-formation; 1mois recyclage	<ul style="list-style-type: none"> - MIS (maître d'ouvrage) - PNC (maître d'œuvre) - CE (AT) - UNMACC 					
		<p>A.7.4. Doter en équipements, infrastructures et soutien logistique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon le plan de déploiement, établir les infrastructures (dortoirs, réfectoires, sanitaires avec la capacité de 150 personnes) et de C3C sur les sites de Bukavu et Goma. - Vérification de pollution aux mines et ou Restes explosifs de guerre - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> - MIS (maître d'ouvrage) - PNC (maître d'œuvre) - CE (AT) - UNMACC 					
		<p>A.7.5. Déployer les Unités formées et équipées et début des activités opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des structures opérationnelles 	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> - MIS (maître d'ouvrage) - PNC (maître d'œuvre) - CE (AT) 					
		<p>A.7.6. Monitoring et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assistance technique aux Unités déployées 	Pendant la durée du déploiement	<ul style="list-style-type: none"> - MIS (maître d'ouvrage) - PNC (maître d'œuvre) 					

		- Evaluation des activités des Unités GMI	nt	- CE (AT)					
A.8. Créer des antennes de l'Inspection Générale d'Audit de la PNC	Les zones géographiques concernées par le Plan de Stabilisation et de Reconstruction : Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema et Katanga.	<p>A.8.1. Elaborer un plan budgétisé de déploiement</p> <ul style="list-style-type: none"> Analyser les besoins en déploiement dans les 5 provinces concernées, aussi en ressources humaines comme matérielles. 	2 semaines	<ul style="list-style-type: none"> Ministère Int IGA Comité de suivi sectoriel Monuc EUPOL 	0,234	0			0,234
		<p>A.8.2. Former le personnel à déployer</p> <ul style="list-style-type: none"> Sélectionner les policiers à former selon les critères minimum d'admission. Consolider et valider le programme de formation Sélectionner et nommer l'équipe des formateurs Exécuter le programme de formation Insertion des modules d'Education au risque des mines et / ou engins non explosés (ERM) au programme de formation 	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> IGA PNC EFOPJ Ministère Public CSRP Monuc EUPOL UNMACC 					
		<p>A.8.3. Doter en équipements, infrastructures, soutien logistique et assistance alimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> Identifier l'emplacement des antennes (administration régionale). Acheter, délivrer et installer les matériels pour les antennes de l'IGA Appui aux frais de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	2 mois	<ul style="list-style-type: none"> Ministère de l'Intérieur IGA Monuc EUPOL UNMACC 					
		<p>A.8.4. Déployer les Antennes avec son personnel formé et équipé et débiter les activités opérationnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> Mettre en place les structures opérationnelles 	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> Min Intérieur IGA Monuc EUPOL 					
		<p>A.8.5. Monitoring et évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> Assistance technique aux Antennes déployées Evaluation des activités des Antennes de l'IGA 	Pendant la durée du déploiement.	<ul style="list-style-type: none"> Ministère IGA Monuc EUPOL 					
A.9. Doter la police de l'arsenal légal approprié.		A.9.1. Accélérer le processus de vote et de promulgation de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la PNC		-					
A.10. Redéployer l'administration civile et coutumière	Toutes zones	A.10.1. Actualiser la cartographie de la petite territoriale	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> MIS CAS, PNUD 					
		A.10.2. Identifier les services clés et les agents publics et les autorités à y affecter	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> Ministères Gouverneurs de provinces Ministères gestionnaires 					
		A.10.3. Faire valider les choix par les Comités Techniques Conjointes respectifs	1 mois	<ul style="list-style-type: none"> Comité Technique Conjoint de chaque province 					

	A.10.4. Sélectionner et désigner les agents publics et les autorités		- Ministères - Gouverneurs de provinces - Ministères gestionnaires					
	A.10.5. Evaluer l'état des et les coûts des infrastructures et des équipements en Province orientale (Bas Uélé, Haut Uélé), Maniema, Nord Katanga.		- UNOPS					
Toutes zones	Total des réhabilitations et activités de formation, sensibilisation			13,499	2,719	UNSSSS	10,780	
NORD KIVU <i>Axe Sake-Masisi</i> Sake/Masisi Centre, Kibabi, Nyabiondo, Nyanzale, Nyamitaba' /Matanda/ <i>Axe Rutshuru-Ishasha</i> Ishasha/Nyamilima/Kinyandoni/Rutshuru/Kitshanga, Kinyandoni,nyamilima, Kicharo <i>Axe Beni Lubero</i> Lubero,Kanyabayonga	A.10.6. NORD KIVU (<i>Axe Sake-Masisi, Rutshuru-Ishasha, Beni Lubero, et Walikale</i>) - Réhabiliter / construire les infrastructures dans 20 entités (4 Chef-lieu, 5 PEA, 1 cité et 10 groupements) - Approvisionnement de 20 unités d'équipements (1 Ordinateur, 1 imprimante, 1 onduleur, 1 convertisseur, 10 tables de bureau, 30 chaises de bureau, 1 table de salle de réunion, 10 chaises salle de réunion, 10 étagères, petits matériels électriques) - Sensibiliser les populations dans les zones de déploiement - Faciliter le transport des 200 agents déployés - Evaluer les besoins en formation des agents publics et autorités déployés - Organiser les activités de mise à niveau et de renforcement des capacités des 200 agents déployés - Suivi évaluation des activités de formation	12 mois	UNOPS PNUD MONUC Minitersec Ministère de la Fonction Publique Ministère ITP Gouvernement Provincial	3,125		UNSSSS		
SUD KIVU <i>Axe Bukavu-Hombo</i> Bunyakimi/Bitale/Hombo <i>Axe Bukavu-Shabunda</i> Ibanga/Shabunda/Lungungu/Katchungu/Niabende/Ikizi/Kigulube/Nzova/Ngolombe/Chulwe/Lulingu/Luyuyu/ <i>Axe Fizi-Minembwe</i> Minembwe/Fizi Centre/Mukera/Baraka/Lusenda/Mikenge/Kamombo/Muramvia	A.10.7. SUD KIVU (<i>Axe Bukavu-Hombo, Bukavu-Shabunda, Fizi-Minembwe</i>) - Réhabiliter /construire les infrastructures dans 25/26 entités (6 Chef-lieu, 14 PEA, et 6 groupements) - Approvisionnement de 25 unités d'équipements (1 Ordinateur, 1 imprimante, 1 onduleur, 1 convertisseur, 10 tables de bureau, 30 chaises de bureau, 1 table de salle de réunion, 10 chaises salle de réunion, 10 étagères, petits matériels électriques), - Sensibiliser les populations dans les zones de déploiement - Faciliter le transport des 250 agents déployés - Evaluer les besoins en formation des agents publics et autorités déployés - Organiser les activités de mise à niveau et de renforcement des capacités de 250 agents déployés - Suivi évaluation des activités de formation	12 mois	UNOPS PNUD MONUC Minitersec Ministère de la fonction Publique Ministère ITP Gouvernement Provincial	4.109.493,08		UNSSSS		
MANIEMA <i>Axe Kabambare</i> Pene-Mende/Malota/Salamba bila <i>Axe Amisi-Kasese</i> Amisi/Osso/Kiholo/Kasese <i>Axe Kalima Pang'i</i>	A.10.8. MANIEMA (<i>axes Kabambare Pene-Mende, Amisi-Kasese Kalima Pang'i</i>) - Réhabiliter /construire les infrastructures dans 10 entités (1 Chef-lieu, 6 PEA, 3 groupements) - Approvisionnement de 10 unités d'équipements (1 Ordinateur, 1 imprimante, 1 onduleur, 1 convertisseur, 10 tables de bureau, 30 chaises de bureau, 1 table de salle de réunion, 10 chaises salle de réunion, 10 étagères, petits matériels électriques) - Sensibiliser les populations dans les zones de déploiement	12 mois	UNOPS PNUD MONUC Minitersec Ministère de la fonction Publique Ministère ITP Gouvernement	1.463.897,04				

	Lubile/ Tchelu	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter le transport des 100 agents déployés - Evaluer les besoins en formation des agents publics et autorités déployés - Organiser les activités de mise à niveau et de renforcement des capacités 100 agents déployés - Suivi évaluation des activités de formation 		Provincial					
	ORIENTALE <u>Axe Bunia-Boga</u> Bunia/Bogoro/Geti/Av eba/Bokiringi/Tcheyi/M arobo <u>Axe Dungu-Limayi</u> Duru/Dorima/Bandang i/Ngiliima	A.10.9. ORIENTALE(axes Bunia-Boga, Dungu-Limayi <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter /construire les infrastructures dans 18 entités (4 Chef-lieu, 5 PEA, 1 cité et 8 groupements) - Approvisionnement de 18 unités d'équipements (1 Ordinateur, 1 imprimante, 1 onduleur, 1 convertisseur, 10 tables de bureau, 30 chaises de bureau, 1 table de salle de réunion, 10 chaises salle de réunion, 10 étagères, petits matériels électriques), - Sensibiliser les populations dans les zones de déploiement - Faciliter le transport des 180 agents déployés - Evaluer les besoins en formation des agents publics et autorités déployés - Organiser les activités de mise à niveau et de renforcement des capacités de 180 agents déployés - Suivi évaluation des activités de formation 	12 mois	UNOPS PNUD MONUC Mintersec Ministère de la fonction Publique Ministère ITP Gouvernement Provincial -	2967021.2 0		UNSSSS		
	KATANGA <u>Territoire de Kalemie</u> Bendera/Kabimba/Nyemba/ mba/ <u>Territoire de Manono</u> Ankoro/Kitanda/Kiyambi/Nyemba/Kayiba/Manono, Kapingu /Mpalu/ Musosa/Munza, Musawu /Mwanza/Kasenga) <u>Territoire de Moba</u> Kipungu/Musosa, Vyura/Mwanza <u>Territoire de Moba</u> Kapingu/Mpalu/Musosa/ Munza <u>Territoire de Nyunzu</u> Lwenge/Lwizi/Mukundi <u>Territoire de Malemba</u> Nkulu Musawu/Mwanza/Kasenga	A.10.10. KATANGA <ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter /construire les infrastructures dans 15 entités (15 PEA Bendera/Kabimba/Nyemba/ Ankoro /Kitanda/Kiyambi/Nyemba /Kayiba/Manono, Ankoro/Kitanda/Kiyambi/Nyemba/Kayiba/Manono, Kapingu /Mpalu/ Musosa/Munza, Musawu /Mwanza/Kasenga) - Approvisionnement de 15 unités d'équipements (1 Ordinateur, 1 imprimante, 1 onduleur, 1 convertisseur, 10 tables de bureau, 30 chaises de bureau, 1 table de salle de réunion, 20 chaises salle de réunion, 10 étagères, petits matériels électriques) - Sensibiliser les populations dans les zones de déploiement - Faciliter le transport des 150 agents déployés - Evaluer les besoins en formation des agents publics et autorités déployés - Organiser les activités de mise à niveau et de renforcement des capacités de 150 agents déployés - Suivi évaluation des activités de formation 	12 mois	UNOPS PNUD MONUC Mintersec Ministère de la fonction Publique Ministère ITP Gouvernement Provincial	1.833.731, 04				
A.11. Installer des tribunaux de paix et déployer du personnel judiciaire et pénitentiaire	NORD KIVU <ul style="list-style-type: none"> - Territoires de Rutshuru/Masisi/Lubero/Walikale/Nyirangongo - Villes de 	A.11.1. Territoire de RUTSHURU <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : en construction au chef lieu du territoire - Affectation de 3 juges (Transport, Indemnités/ Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport 		-	\$2,270	\$0,312	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX en construction et Prison à réhabiliter par REJUSCO

<p>Goma/Beni</p> <p>SUD KIVU</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires de Walungu/Shabunda/Mwenga/Kalehe/Kabare/Fizi/Uvira/djwi - Ville de Bukavu <p>MANIEMA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires de Punia/Kabambare/Kasongo/Lubutu/Pangi/Kibombo - Ville de Kindu <p>ORIENTALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Territoires de Dungeni/Watsara/Faradje/Nyangara/Bafwasende/Djungeni/Aru/Mahagi/Irumu - Villes de Kisangani/Bunia/Isiro/Buta/Aru 	<p>A.11.2. Territoire de MASISI</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire au chef lieu du territoire - Affectation de 3 juges(Transport/Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	-	\$2,270	\$0,000	PNUD	\$2,270	TRIPAIX à construire par PNUD
	<p>A.11.3. Territoire de LUBERO</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : en construction au chef lieu du territoire - Affectation de 3 juges(Transport/Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport 	-	\$2,263	\$0,182	REJUSCO	\$2,263	TRIPAIX en construction par REJUSCO
	<p>A.11.4. Territoire de WALIKALE</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Parquet Secondaire : à construire - Affectation de 6 magistrats (Trans/Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Affectation de 14 Greffiers : Recrut/format /Transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	-	\$3,519	\$0,494	REJUSCO	\$3,025	TRIPAIX en construction et Prison à réhabiliter par REJUSCO
	<p>A.11.5. Territoire de NYRANGONGO</p> <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	-	\$2,153	\$0,117	REJUSCO	\$2,036	TRIPAIX à construire par REJUSCO
	<p>A.11.6. Ville de GOMA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tribunal de Garnison : à construire - Auditorat de Garnison : à construire - Parquet secondaire : à construire - Affectation de 19 magistrats civils et militaires - Affectation de 10 Greffiers - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	-	\$3,866	\$0,000		\$3,866	
	<p>A.11.7. Ville de BENI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tribunal de Garnison : à construire - Auditorat de Garnison : à construire - Parquet secondaire : à construire - Affectation de 19 magistrats civils et militaires - Affectation de 10 Greffiers - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 	-	\$3,866	\$0,000		\$3,866	

A.11.8. Territoire de WALUNGU - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier	-	\$2,335	\$0,377	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX à construire et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.9. Territoire de SHABUNDA - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier	-	\$2,452	\$0,494	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX à construire et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.10. Territoire de MWENGA - TRIPAIX : construction terminée - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport	-	\$2,238	\$0,000		\$2,238	
A.11.11. Territoire de KALEHE - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier	-	\$2,270	\$0,312	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX à construire et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.12. Territoire de KABARE - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : réhabilitation terminée - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier	-	\$2,127	\$0,169	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX à construire et réhabilitation de la prison terminée par REJUSCO
A.11.13. Territoire de FIZI - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier	-	\$2,348	\$0,390	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX à construire et Prison à réhabiliter par REJUSCO

A.11.14. Territoire de UVIRA - TRIPAIX : construction terminée - Tribunal de Garnison : - Parquet Secondaire : - Auditorat de garnison - Affectation de 21 magistrats (Transport/Indemnités/Equip/Fournit.) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 28 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : réhabilitation terminée r - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport		-	\$4,852	\$0,293	REJUSCO	\$4,560	Construction TRIPAIX et réhabilitation prison terminées par REJUSCO
A.11.15. Territoire de IDJWI - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités :Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$2,313	\$0,403	REJUSCO	\$1,910	TRIPAIX à construire et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.16. Ville de BUKAVU - Tribunal de Garnison : à construire - Auditorat de Garnison : à construire - Parquet secondaire : à construire - Affectation de 19 magistrats - Affectation de 10 Greffiers Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$3,531	\$0,000		\$3,531	
A.11.17. Territoire de PUNIA - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.18. Territoire de KABAMBARE - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.19. Territoire de KASONGO - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes,		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	

<ul style="list-style-type: none"> marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 							
A.11.20. Territoire de LUBUTU <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.21. Territoire de KIBOMBO <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.22. Territoire de PANGI <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.23. Ville de KINDU <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Tribunal de Garnison : à construire - Parquet Secondaire : à construire - Auditorat de Garnison : Infrastructure à construire - Affectation de 21 magistrats - Affectation de 28 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$4,742	\$0,000		\$4,742	
A.11.24. Territoire de DUNGU <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./ Indemnités/Equip./fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	

<ul style="list-style-type: none"> marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 							
A.11.25. Territoire de ANGO <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.26. Territoire de WATSA <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.27. Territoire de FARADJE <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.28. Territoire de NYANGARA <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	
A.11.29. Territoire de BAFWANSENDE <ul style="list-style-type: none"> - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier 		-	\$2,270	\$0,000		\$2,270	

A.11.30. Territoire de DJUNGU - TRIPAIX : à construire - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter. - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$2,218	\$0,260	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX à construire et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.31. Territoire de ARU - TRIPAIX : construction en cours - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport		-	\$2,277	\$0,319	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX en construction et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.32. Territoire de MAHAGI - TRIPAIX : travaux de construction en cours - Affectation de 3 juges (Transport/Indemnité/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$2,069	\$0,111	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX en construction et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.33. Territoire de IRUMU - TRIPAIX : - Affectation de 3 juges (Transp./Indemnités/Equip./Fourniture) - Détachement judiciaire : Infrastructure à construire - Affectation de 14 Greffiers : Recrutement/Formation/Transport - Affectation de 21 Inspecteurs : Recrut/Format/transport - Prison de territoire : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$2,400	\$0,442	REJUSCO	\$1,958	TRIPAIX en construction et Prison à réhabiliter par REJUSCO
A.11.34. Ville de KISANGANI - Tribunal de Paix : à construire - Tribunal de Garnison : à construire - Auditorat de Garnison : à construire - Affectation de 21 magistrats :Transp/Indemnités :Equip/Fournit. - Affectation de 28 Greffiers/ : Recrutem/Format./Transport - Prison de la ville : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination,) - Education au risque des mines (ERM) pour le personnel de chantier		-	\$4,577	\$0,000		\$4,577	
A.11.35. Ville de BUNIA - Tribunal de Paix : à construire - Tribunal de Garnison : à construire - Auditorat de Garnison : à construire - Affectation de 21 magistrats : Transp/Indemnités/Equip/Fournit. - Affectation de 28 Greffiers : Recrutem/Format./Transport - Prison de la ville : à réhabiliter - Personnel pénitentiaire (10 unités) : Recrut/Formation/Transport - Vérification de pollution mines et ou Restes explosifs de guerre (enquêtes,		-	\$4,225	\$0,000		\$4,225	

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
Objectif 2 : Parachever l'intégration des éléments FARDC et Groupes armés, des activités DDR et de Réinsertion communautaire.									
B.1. Intégrer les éléments provenant des groupes armés dans la PNC	Les zones géographiques concernées par le Plan de Stabilisation et de Reconstruction	B.1.1. Faire un état des lieux - Mission d'évaluation conjointe - Coordination avec le PNDDR et les FARDC. - Faire l'état des lieux des besoins.	1 mois	- PNC - FARDC - PNDDR - OIM - EUPol - UNPol - MONUC - PNUD	12,0	0		12,0	Intégration de 5.000 ex-combattants avec une formation générale de base de 6 mois
		B.1.2. Elaborer un plan d'action et de collecte des données - Utilisation de la fiche de recensement individuel élaborée dans le cadre de la collecte de données PNC-OIM (GTRH) - Consolider et valider un plan de formation/recyclage	1 mois	- PNC - CSRP - CE - EUPol - UNPol - IOM - PNUD					
		B.1.3. Former et doter individuellement les éléments - Sélectionner les formateurs - Effectuer les formations - Exécuter l'intégration	6 mois.	- PNC - CSRP - MONUC - Eupol					
B.2. Prolonger et assurer la réussite des opérations d'intégration des groupes armés dans les forces régulières (FARDC et PNC).	- Haut-Uélé - Ituri - Nord-Kivu - Sud-Kivu - Maniema - Nord-Katanga	B.2.1. Parachever l'intégration dans les régions concernées de l'Est - Sensibiliser les Unités FARDC - Identifier les Militaires dans leurs Unités à travers la collecte et l'enregistrement des données personnelles sur l'armement et le matériel, le remplissage des fiches, et la confection des registres certifiés ou listing - Sélectionner les éléments à traiter au terme de tests d'aptitude physique, médicaux et psychotechniques - Former les éléments intégrés	Juin à déc 09	- SMI	0,273	0		0,273	
		B.2.2. Assurer l'évacuation des CBR actuellement occupés (Kamina, Lokosa, Kitona) en transportant les éléments qui s'y trouvent	A déterminer	- SMI	A déterminer				
		B.2.3. Réhabiliter les Centres de Brassage et de Recyclage (Kamina, Lokosa, Kitona)	Juil à Déc 09	- SMI	A déterminer				
		B.2.4. Transporter les candidats à l'intégration des lieux de regroupement vers les Centres de Brassage et de Recyclage (Kamina, Lokosa, Kitona)	Juil à Sept 09	- SMI - MONUC	3,500	0		3,500	
		B.2.5. Former les éléments dans les CBR	Août 09 à Jan 10	- SMI					

	B.2.6. Assurer la réintégration communautaire des membres dans les entités de l'Est affectées par les conflits	Juin à Déc 09	- USAID - CARITAS - FAO - PNUD - BIT - HDW - GTZ - AAA - MEMISA	20,701	1,977	18,724		
	B.2.7. Parachever la démobilisation des combattants et la réinsertion des démobilisés par la relance du PNDDR - Identifier, vérifier et orienter les combattants - Payer le filet de sécurité - Enregistrer et installer physiquement les démobilisés dans leurs milieux de réinsertion - Sélectionner et les projets de réinsertion pour absorber le reliquat des démobilisés de la phase 1 et ceux de la phase de relance du PNDDR - Assurer le suivi-évaluation des activités et l'administration de l'UEPNDDR	Mai à Déc 09	- UEPNDD R - SMI - MONUC - USAID - CARITAS - PNUD - BIT - HDW - GTZ - BIT - AAA - FAO	34,465	34,465	Gouv BM BAD	0	
	B.2.8. Assurer le désarmement communautaire dans les provinces Orientale (Ituri), Maniema, Katanga, Nord Kivu, et Sud Kivu - Initier une campagne d'incitation à la remise volontaire des armes détenues illégalement par les communautés - Mettre en place et rendre opérationnelle l'équipe de gestion du projet - Exécuter les petits projets de développement contre les armes - Assurer le suivi-évaluation des activités - Détruire les armes et sécuriser les dépôts	Juin à Déc 09	- UEPNDD R - PNUD - UNMACC	13,890	0		13,890	
Toutes les zones	B.2.9. Assurer le paiement des salaires pour les effectifs nouvellement intégrés dans les FARDC. - Mettre et tenir le budget national de la solde en conformité avec les nouveaux effectifs des FARDC et ceux de la liste des ayant-droit. - Etablir une nomenclature stable et fiable des unités. - Poursuivre et étendre le recensement. - Mettre et tenir à jour la base de données globale des effectifs des FARDC. - Reprendre et poursuivre les opérations de versement de la solde		-					
	B.2.10. Assurer la formation et le recyclage des unités intégrées des FARDC - Former 4 bataillons selon le nouveau concept MTP+. - Recycler 2 ou 4 bataillons supplémentaires suivant l'ancien concept MTP Planifier la formation et le recyclage d'autres bataillons à court/moyen terme (au delà des 6 mois du plan)	6 mois minimum	- EMG - MONUC	Idem A.1.6	Idem A.1.6	MINDEF CI	0,000	

Objectif 3 : Rétablir l'autorité de l'Etat sur les ressources minières et forestières.

<p>C.1. Mettre en place un mécanisme de contrôle des ressources minières pour éviter leur exploitation illégale par les groupes armés.</p>	<p><u>NORD KIVU</u> <u>Beni-</u> <u>Lubero/Walikale</u> <u>SUD KIVU</u> Shabunda/Uvira/Walungu/Kalehe/Mwenga/Fizi <u>MANIEMA</u> Lubutu/Pangi/Punia/Kabambare/Kailo/Kasongo <u>ORIENTALE</u> Mambassa/Djugu/Mahagi/Irumu/Concession OKIMO/Rungu/Dungu/Wamba/Faradje/Banalia/Bafwasende/Bondo/Poko/Buta/Bambesa/Aketi/Ubundu/Opala/Lubungabero</p>	<p>C.1.1. Déployer le CAMI à Goma, Bukavu, Kindu, Kisangani, Bunia, former son personnel et doter les bureaux déconcentrés de moyens d'action adéquats. B1.2. Répertoire tous les sites contenant des gisements exploités par les groupes armés et les mettre sous une surveillance permanente des forces de l'ordre³ C.1.3. Favoriser l'application du code minier et instaurer un système de permis d'exploitation artisanale. C.1.4. Assister le Ministère des Mines dans ses missions par le déploiement des agents de la CEEC et du service anti-fraude dans les sites miniers artisanaux. C.1.4. Répertoire tous les aérodromes et autres pistes d'atterrissage et routes d'accès aux sites miniers et y organiser des opérations de contrôle afin de combattre le trafic illégal des ressources naturelles. C.1.5. Installation dans ces aérodromes, ports et autres postes frontaliers des services de l'Etat (le CEEC, la PNC, le Service anti-fraude du Ministère des Mines, l'OFIDA, l'OCC, l'ANR et la DGM) afin de veiller à l'application des codes minier et forestier à travers un système de guichet unique. C.1.6. Identifier et sanctionner les sociétés exploitant frauduleusement les minerais congolais dans ces contrées et faisant commerce avec les groupes armés.</p>	<p>6 mois</p>	<p>- Min Mines</p>	<p>4,919</p>	<p>0</p>		<p>4,919</p>	
<p>C.2. Mettre en place un mécanisme de contrôle des ressources forestières pour éviter leur exploitation illégale par les groupes armés.</p>	<p><u>KATANGA</u> (A compléter)</p>	<p>C.2.1. Former et déployer le personnel du Ministère de l'Environnement chargé de la gestion des aires protégées et des ressources forestières</p>	<p>6 mois</p>	<p>- Min Env - ICCN</p>	<p>4,253</p>	<p>0</p>		<p>4,253</p>	

³ Voir Répertoire des sites miniers en Annexe.

COMPOSANTE : HUMANITAIRE ET SOCIALE⁴

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
Objectif 1 : Faciliter le retour volontaire des réfugiés congolais et personnes déplacées internes									
D.1. Identifier les déplacés et réfugiés et leurs besoins et assurer leur retour	Prov. ORIENTALE Dungu (119.644) Niangara (30.808) Rungu (3.334) Faradje (31.335) Watsa (5.790) Total Haut Uélé 190.911 + 15.000 réfugiés : 205.911 Ango (11.900) Poko (11.406) Bambi (6.900) Buta Bondo Aketi Total Bas Uélé 30.206 Aru (8.997) Djugu (14.735) Irumu (104.012) Mahagi (1.635) Mambasa (5.897) Total Ituri 135.276 + 1.172.558 retournés= 1.307.834 Total Province Orientale : 1.543.951 NORD KIVU Beni93.080	D.1.1. Identifier et recenser les déplacés dans les sites et familles d'accueil et les réfugiés dans les pays limitrophes		MIS Gouv Prov Chefs coutumiers Comm. de base	9,774	2,000	Pooled Fund Coopérations bilatérales	7,774	9.250.000 <i>(1/4 de l'objectif 3 du PAH 2009 « Renforcer la protection des populations civiles » pour les zones ciblées)</i> + 523.940 <i>Programme AMANI</i>
		D.1.2. Identifier les besoins matériels et sécuritaires de chaque groupe de déplacés		MASH MAF MUH Comm. De base Gouv Prov Aut. Traditionnelles					
		D.1.3. Organiser le transport et réinstaller les déplacés vulnérables dans leur territoire - Vérifier et dépolluer les infrastructures de bases, postes de police, tribunaux et axes routiers - Délivrer des sessions d'Education au risque des Mines au personnel de chantier, aux populations affectées et retournées		MASH MAF MUH Comm. De base Gouv Prov Aut. Traditionnelles PNFLAM UNMACC					
		D.1.4. Relancer et/ou établir les mécanismes des Commissions Tripartites (Gouvernement Congolais, Gouvernements des pays concernés et HCR)		MAE MIS CNR	0,150	0,150	UNCHR Pooled Fund ECHO USAID	0	

⁴ Zones géographiques et Nombre de déplacés.

Lubero 161.025
Masisi 227.555
Nyirangongo 87.172
Rutshuru 245.164
Walikale 27.652
Total Nord Kivu
841.648 + 137.855
retournés= 979.503

SUD KIVU
Bukavu 24.105
Fizi 17.635
Kabare 41.590
Kalehe 150.335
Mwenga 21.430
Shabunda 17.358
Uvira 21.590
Walungu 41.740
Total Sud Kivu
335.783 +
1.691.685
retournés=
2.027.468

--	--	--	--	--	--	--	--	--

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
Objectif 2 : Réinsérer les personnes déplacées et les rapatriés									
D.2. Assurer la réinsertion des retournés	Idem D.1	D.2.1. Reconstruire les abris - Distribuer des matériels et matériaux de construction adaptés aux conditions locales.		MASH Gouv Prov Communautés de base Min	64,800	31,086	PNUD UNHCR ONGs Pooled Fund* ECHO USAID UNICEF UNHCR PAM FAO OMS FNUAP ONGs Pooled Fund* ECHO USAID Bailleurs des fonds (9 ^{ème} FED, CIDA, etc.)	33,714	
		D.2.2. Assurer les services sociaux de base		Développement Rural, Agriculture, Santé, Education (au niveau national et provincial) Gouv Provincial Min. Santé Min. TPIR Gouv Provinciaux ONG locales Min. EPSP Min. Affaire Sociale	369,715	210,405		159,309	
		- Eau et assainissement o Aménager des sources d'eau potable et/ou construire des puits o Distribuer des kits pour le traitement d'eau.		Gouv	44,50	25,347		19,152	
		- Sécurité alimentaire o Distribuer des vivres et intrants agricoles aux familles déplacées, rapatriés et aux familles d'accueil/locales vulnérables. o Renforcer la prise en charge de la malnutrition aigue et le système agricole d'alerte précoce au niveau communautaire.		Gouvernement Provincial Le COPA Min. PME Min. Genre FE Communautés de base	222,090	143,787		78,304	
		- Santé primaire o Réhabiliter les centres de santé primaire. o Distribuer des médicaments génériques essentiels dans les zones de santé prioritaires. o Renforcer les activités du PEV dans les zones de santé prioritaires. o Affecter et/ou réaffecter le personnel de santé dans les zones de santé prioritaires, renforcement du système de paiement des salaires et primes. o Renforcer du système épidémiologique d'alerte précoce.			53,125	25,347		26,777	
		- Education o Identifier et évaluer les besoins des infrastructures détruites durant l'année 2008. o Aménagement des écoles/salles de classes temporaires. o Accorder la gratuité de l'enseignement primaire et secondaire pendant au moins une année scolaire dans les territoires ciblés. o Affecter et/ou réaffecter le personnel dans les zones ciblées, renforcer le système de paiement des salaires et primes.			17,000	14,180		2,820	
		- Micro - crédit o Renforcer les capacités des IMF dans les zones ciblées.			34,000	1,744		32,256	

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
Objectif 3 : Protéger la population civile									
D.3. Assurer la protection de la population civile	Idem D.1	D.3.1. Assurer une prise charge holistique des victimes de violences et doter les centres de santé en équipements de laboratoire			37,000	6,035	1,535 (PF et bilatéraux Déc 08)	30,965	
		D.3.2. Créer/appuyer des structures locales mixtes (Etat-Société Civile) de règlement extra-judiciaire des conflits).							
		D.3.3. Vulgariser les lois sur les violences sexuelles, sur le Droit Humanitaire International et sur la protection des enfants pour lutter contre leur exploitation.					2,000(USA ID 2009)		
		D.3.4. Déminer les terrains (Démunage humanitaire) pour faciliter l'accès des communautés civiles dans les zones de haut risque pour la relance des activités agricoles. - Vérifier et dépolluer les infrastructures de bases, postes de police, tribunaux et axes routiers - Délivrer des sessions d'Education au risque des Mines au personnel de chantier, aux populations affectées et retournées - Inclure des modules d'Education au risque des mines et restes explosifs de guerre dans les programmes de formation des polices (PNC, d'intervention, de frontière). - Sécuriser et améliorer la gestion des dépôts d'armes et de munitions		- PPNLAM - UNMACC			2,500 (ECHO 2009)		

COMPOSANTE : RELANCE ECONOMIQUE

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
Objectif 1 : Rétablir les conditions d'activité économique viables par la réhabilitation des infrastructures routières									
E.1. Réhabiliter les axes routiers prioritaires ⁵	Toutes zones cibles	Haut Uélé - Route RRP 420 Niangara – Dungu – Faradje – Aba (306 Km) - Route Dungu – Duru – Bitima – Front – Soud (125 Km) - Route Dungu – Ngilima – Bangadi – Doruma – Front (250 Km) - Route Niangara – Bangadi (60 Km) - Route RRP 426 Dungu – Ndedu – Tora – Watsa (130 Km) - Pont IBU sur axe précédent - Route Dungu – Gao (120 Km) - Route - Route RRP 434 Kitambala – Todro – Faradje (84 Km)			29,189	0		29,189	
		Ituri - Route RN 27 – Komanda – Bunia – Mahagi – frontière (246 Km) - Route Kasenyi – semiliki (45 Km) - Route Bunia – Iga (25 Km) - Route Iga – Fataki – Nioka (100 Km) - Route Nioka – Mahagi (55 Km) - Route Goli – Frontière (15 Km) - Route Mongwalu – Mbidjo – Makofi – Berunda – Ariwara (260 Km) - Route Kobu – Dala (30 Km) - Route Ngote – Kpandroma – Buba – Jiba – Blukpa (110 Km) - RRP 440 Bunia – Bogoro - Kasenyi (41 Km) - RRP 441 Mahagi – Mahagi – Port (49 Km) - Baku – Zani (73 Km) - Koane – Juba – Linga – Rethi – Bif. Mahagi (147 Km) - Bunia – Geti – Tshabi (117 Km) - Berunda – Kambala (60 Km) - Nizi – Tshebe – Mbau – Djuda(34 Km) - Dhera – Djuru – Kidogo – Lalo – Fataki (24,5 Km) - Aveba – Bukiringi – Boga (31 Km) - Boga – Frontière (50 Km) - Djugu – Ndawe (50 Km) - Aru – Ariwara (30 Km) - Aru – Ingboko – Koboko (45 Km) - Mayala – Katirogo – Katoto (25 Km) - Mambasa – Nduye – Dingbo (130 Km) - Reconstruction Pont Kakoi			82,659	0,498	UE	82,161	

⁵ RN et RRP : Ouverture des routes au coût de 50.000 \$/Km ; Routes de Desserte Agricole en méthode HIMO : 16.500 \$/Km. L'ouverture des chantiers sera soumise à la vérification de la pollution mines e/ ou des restes explosifs de guerre (enquêtes, marquage et décontamination.). Il sera aussi assuré l'éducation au risque des mines (ERM) au personnel de chantier. Les activités anti-mines seront assurées par UNMACC.

	<p>Bas-Uélé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Route RN – Poko – Baranga – Bambili – Titule (228 Km) - Route RRP 416 Titule – Api – Ango (122 Km) - Route Ango – Dakwa – Banda (125 Km) - Route Dili – Amadi – Banda (100 Km) - Route RRP 420 Baranga – Tapili – Niangara (149 Km) 			28,813	0		28,813	
	<p>Maniema</p> <ul style="list-style-type: none"> - RN 32 MALI – KALIMA (67 Km) - Limite Sud – Kivu – Kasongo (67 Km) - Kalole – Penekusu – Matili (125 Km) - Kasongo – Kabambare (160 Km) - Muyengo – Kailo – Ambwe (90 Km) - RN 31 Kindu – Kingombelali (Km) - Kingombelali – Pangi (Km) - Punia – Malela – Pangi (Km) - Kipese – Mubana – Kisaka (100 Km) - Bwimbi – Kaghету (100 Km) - Matembe – Hutwe – Bukununu (100 Km) 			69,064	6,614		62,450	
	<p>Nord Kivu</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechargement digue Bukana (PK 44 de Butembo) - RRP 535 Kiwanza – Ishasha (63 Km) - RN4 Béni – Kamanda – Nia – Nia (414 Km) - RN3 Walikale – Hombo (107 Km) - RRP 529 Masisi – Walikale (220 Km) - Buse arche au PK 16 de Sake - Ponts et passages sous routes sur l'axe Goma – Rwindi - Béni - Mur de soutènement et canalisation de la rivière Fuko PK 62,5 de Goma - Pont Biasa au PK 53,5 de Béni - Ponts (3) Kalindumbu sur l'axe Béni - Kasindi - Mur de soutènement à Buyanga au PK 46 de Béni sur l'axe Béni - Goma - Pont Semiliki au PK de Béni (axe Béni – Kasindi) - Pont Bulongo au PK 39 (Béni – Kasindi) - Pont Hululu au PK 55 de Béni - Passages sous routes du PK 68 au PK 80 sur l'axe Béni - Kasindi - Pont Kamukosi au PK 9,2 de Béni - Passages sous route au PK 25 et PK 28 (axe Béni – Kasindi) - Route Sake – Pinga (149 Km) - Route Ngingi – Kyondo – Kyavinyonge (41 Km) - Route Maboya – Mabalako (55 Km) - Route Musienne – Mukangi (33 Km) - Route Kipese – Bukununu (35 Km) - Route Kayna – Luofu – Miriki (32 Km) - Route Rumangabo – Bwenza – Tchangurero – Karambi – Mugogo – Kanyandoni (60 Km) - Route Kichanga – Bishusha – Bambu – Kirina (85 Km) - Route Bihambwe – Katoyi (60 Km) - Route Kobokobo – Nyunzu (58 Km) - Route Nyiabionda – Mutogo (44 Km) - Route Muringi – Rusayo (15 Km) - Route Bihambwe – Ruhundo - Buhumba - Route Butembo – Munguredjipa – Lubero (60 Km) - Pont sur axe precedent - Bretolle Rutshuru – Mutogo – Karambi (Km) - Route Sasha – Kilubu – Kahenerezo – Karuba (20 Km) - Route RRP 529 Sake – Masisi (54 Km) - Route Mbau – Kamango (Km) - Route Kalengela – Tongo – Bbambu – Kichanga – Bretolle Mabenga – Kazaroho – Bambu (Km) - Route Butembo – Munguredjipa – Itahitu (Km) - Route Sake – Kitshanga – Mweso – Pinga (85 Km) - Route Shasha – Kiluku – Kehenerezo – Karuba (20 Km) - Route Kalunguto – Rowa – Ngoma (Km) - Kyondo (100 Km) - Route Mutwanga – Mwenda – Kababwa – Nzenga (100 Km) 			46,791	6,767		40,026	<ul style="list-style-type: none"> - OR - DVDA - SINOHYD - RO - AAA

		<ul style="list-style-type: none"> - Route Butembo – Malende – Muhangi (100 Km) - Route Kirumba – Kmandi Lac (100 Km) - Route Kayma – Busekera – Pitakongo (100 Km) - Route Kitshanga – Ngiamitaba – Masisi (100 Km) - Route Kitshanga – Nyiamitaba – Mhango – Buhimba (100 Km) - Route Masisi – Nyabiondo – Kashebere (100 Km) - Route Nyabiondo – Kilombo – Mutongo (100 Km) - Route Mushaki – Ngungu (100 Km) - Route Bihambwe – Katoyi (100 Km) - Route Pinga – Mutongo – Misao – Kibwa (100 Km) 							
		<p><u>Sud Kivu</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - RN3 Bukavu (Miti) – Hombo (93 Km) - RRP Bukavu – Shabunda (344 Km) - Fizi -* Minembwe – Mwenga (255 Km) - Route Bukavu - Kavumu - Routes du Programme Amani - Routes Nationales et Routes Régionales - Pont Ruzizi - Route Maimingi - Kingulube - Route Bukavu – Kamituga - Route Kingulube – Katshungu – Shabunda (186 Km) - Route Kalole – Penkusu – Matiti (Km) - Route Shabunda – Matiti – Kalima (Km) 			131,662	101,712	CTB RV BM	20,950	
		<p><u>Tanganyika</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Route RN 33 Nyunzu – Kalémie (194 Km) - Route RRP 631 Nyunzu – Kongolo – Ebombo (400 Km) - Milamba – Mutondo – Zongwa (60 Km) - Route Mutondo – Kalinga – Kalima (56 Km) - Route Mukundi – Katumba – Kitengetenge (16 Km) - Route Ngombemwana – Ngoyi (27 Km) - Route Mulongo – Polu – Funga (110 Km) - Route Kabalo – Ngwena – Kitanda (86 Km) 			43,379	0		43,379	

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
E.2. Relancer l'activité économique	Toutes zones cibles	Haut Uélé - Réhabilitation 23 Marchés Chef-lieux des Territoires et agglomérations importantes - Distribution des Unités de traitement et transformation des produits agricoles - Moulins à manioc (1000) - Décortiqueuses du riz (1000) - Batteuses des arachides (1000)			10,490	0		10,490	
		Ituri - Réhabilitation des marchés - Distribution des unités de traitement et transformation des produits agricoles - Moulins à manioc (1000) - Egreneuses à maïs - Décortiqueuse de riz - Batteuses des arachides (1000) - Réhabilitation des Deeping Tank pour l'élevage			10,733	0,300	USAID	10,433	
		Bas-Uélé - Réhabilitation des marchés - Distribution des unités de traitement et transformation des produits agricoles (moulin, décortiqueuses) batteuses des arachides)			3,670	0		3,670	
		Nord Kivu - Réhabilitation des marchés - Distribution des Unités de traitement et de transformation des produits agricoles - Moulins à manioc (1000) - Egreneuses (1000) - Relance économique artisanale - Gestion déchets marchés Butembo - Développement rural intégré			9,588	1,908		7,680	
		Sud Kivu - Réhabilitation des 25 marchés - Distribution des unités de traitement et transformation des produits agricoles (moulin à manioc, égreneuse) - Relance agricole - Gestion déchets dans Marchés/Bukavu - Promotion artisanale - Relance économique du Territoire de Kabare, Walungu, Fizi, Kalehe et Shabunda			19,059	1,213		17,846	
		Maniema - Réhabilitation des marchés - Distribution des unités de traitement et transformation des produits agricoles (moulin à manioc, égreneuses, décortiqueuse de riz)			14,990	0		14,990	
		Tanganyika - Réhabilitation des 18 marchés - Distribution des unités de traitement et transformation des produits agricoles (moulin à manioc, égreneuses, décortiqueuse de riz)			14,990	0		14,990	

Actions prioritaires	Zones géographiques	Actions détaillées	Timing	Partenaires d'exécution	FINANCEMENT (millions US\$)				Observations
					Coût global	Disponible	Bailleurs	A rechercher	
Objectif 2 : Harmoniser les relations économiques dans la sous-région des Grands Lacs Harmoniser les relations économiques dans la sous-région des Grands Lacs									
E.3. Mettre en place, à travers la relance de la CEPGL, des projets intégrateurs favorisant les circuits économiques, commerciaux et financiers formels et contrôlés		E.3.1. Relancer les études pour la réhabilitation des centrales électriques Ruzizi I et II et l'étude de faisabilité de Ruzizi III		SNEL SINELAC EGL					
	Butuhe (hinterland de Butembo) Mweso (Masisi)	E.3.2. Réhabiliter les plantations de théiers		IRAZ					
	Toutes zones	E.3.3. Réhabiliter des ranches et pâturages familiaux		IRAZ					

I. APPROCHES SPECIFIQUES

I.1. ARMEE

Principes

Les actions prévues dans le secteur « Armée » tiennent compte de principes ci-après :

1. Les actions doivent être conformes et concordant en tous points avec le plan de la réforme de l'armée dont la 1^{ère} phase est en cours.
2. Ce programme est un plan d'urgence régional, constituant en fait l'embryon et les premières mesures du plan national.
3. Les projets déjà en cours doivent être bien évidemment intégrés dans ce programme au risque de disperser les efforts et de lancer ailleurs quelque-chose d'existant.
4. Les actions de renforcement de la justice militaire doivent être mises en œuvre en conformité et cohérence avec les activités inscrites dans le plan opérationnel 'justice'.
5. Un état des lieux du dispositif des FARDC dans les régions ciblées est essentiel pour initier ce programme.
6. Les aspects logistiques du plan sont extrêmement dimensionnants et qu'il doit en être tenu compte dans toutes les actions (il n'est pas question là seulement de logistique des unités des FARDC mais bien de la logistique associée aux actions à conduire).

Séquence des actions

- i. 1^{ère} phase essentielle : établir la photographie exacte du dispositif FARDC dans l'Est; fixer en fonction du besoin opérationnel le dispositif exact à maintenir sur zone et planifier en conséquence le redéploiement des bataillons.
- ii. 2^{ème} phase : redéploiement, mise en place des conditions minimales de vie et de soutien des unités et des dépendants (cantonement temporaire, alimentation, médicaments). Démarrage des actions de formation et d'entraînement, rétablissement de la discipline et de l'image de marque des FARDC.
- iii. 3^{ème} phase : renforcement du dispositif initial et mise en œuvre des autres actions (équipements, formation et entraînement, casernements, infrastructure pour les dépendants, etc.).

Coordination

- a) La coordination globale de la partie militaire du Programme exige deux types de pilotage, un pilotage central pour coordonner et contrôler l'ensemble et un pilotage régional pour superviser et conduire l'exécution des tâches sur le terrain.
- b) Au niveau central la coordination et le contrôle seront assurés par le Comité sectoriel de suivi « Armée », sous la responsabilité du MINDEF ou de l'EMG. Chacun des objectifs spécifiques sera ensuite coordonné par l'un des organismes membre du comité sectoriel et selon la répartition convenue au sein du Comité sectoriel.
- c) Au niveau régional la coordination sera assurée par le représentant « armée » du comité technique conjoint (1 CTC pour chacune des 6 régions concernées) en liaison avec les différents partenaires ou leurs représentants régionaux. La coordination sera assurée dans chaque région selon le principe suivant :

<i>Région</i>	<i>Par Région</i> <i>1 Coordonnateur</i>	<i>Par région</i> <i>des Relais des Partenaires</i>
Nord-Kivu	1 représentant des FARDC	1 représentant par

Sud-Kivu Ituri Nord Katanga Maniema Haut-Uélé	(appartenant à la RM ou à une GU)	partenaire majeur impliqué dans le plan (confer partenaires associés du 4.a.)
---	-----------------------------------	---

NB : Le réseau de la coordination régionale sera précisé nominativement lorsque le plan passera en phase exécution (à charge du comité sectoriel de suivi)

Equipement type d'un camp de formation / recyclage

Article	Quantité	Coût approximatif unitaire (USD)	Coût total (USD)
Construction d'un parcours d'obstacle		14.000	14.000
Coût de la Main d'œuvre pour la construction du PO	Hrs	4.000	4.000
Générateur 48 KVA (*)	01	12.000	12.000
Générateur de secours 5 KVA (centre médical) (*)	01	4.150	4.150
Coût de maintenance des générateurs après fin de période de garantie			1.500
Lot d'éclairage et câblage	03	150	450
Radio VHF (UHF) portable	06	322	1.932
Chargeur de batterie pour radios VHF(UHF)	06		
Fil de fer barbelé	25 rouleaux	40	1.000
Cadenas	20	15	300
Extincteurs	05	160	800
Fourneau à bois	08	900	7.200
Ustensiles de cuisine	08 jeux	500	4.000
Kit de 1ère urgence	12	80	960
Kit médical de chirurgie	01	900	900
Coffret d'outils pour entretien général	01	750	750
Tableau blanc	08	150	1.200
Marqueurs Velleda	8 jeux	20	160
Lit de campagne	1888	18.67	35.249
Filet anti-moustiques (vert)	1888	5	9.440
TOTAL pour 1 camp			99.991 USD

(*) Inclut période de maintenance et de garantie

Infrastructure minimale pour un bataillon

	Quantité	Désignation	Coût unitaire (USD)	Coût total (USD)
1	03	Corimec – module 84 m ²	10.666,75	32.000
2	01	LAN – PC	10.000	10.000
3	06	Container maritime	2.500	15.000
4	22	Table de bureau	79	1.738
5	22	Chaise de bureau	53	1.166
6	25	Rouleau de fil de fer barbelé	18,37	459,25
7	01	Tente Rubb-Hall (240 m ²)	32.000	32.000
8	03	Tente canadienne type B	1.575	4.725
9	03	Tableau noir (format standard)	50	150
10	120	Chaise plastique	8,57	1028,24
11	04	Guérite en bois	53,83	215,32
12	09	Armoire métallique	78,94	710,46
		Grand total		99.192

Équipement d'un bataillon (équipement non léthal)

Articles	Quantité	Coût unitaire (USD)	Coût total (USD)
Véhicule tout-terrain 4x4	10	22.000	220.000
Camionnette tactique 4x4 (4 tonnes)	6	55.000	330.000
Remorque citerne à eau (2000 litres)	6	10.000	60.000
Station de base Radio VHF + support pour véhicule	5	8.500	42.500
Poste radio VHF portable	20	4.500	90.000
Générateur 10 KWA	2	9.000	18.000
Générateur 2,5 KWA	6	2.500	15.000
Coffret à outils Mec (pour Véhicule et Générateur)	2	2.000	4.000
Coffret à outils (Elect)	1	750	750
Dotation initiale Pièces de Rechange pour Véhicules et Générateurs		12.000	12.000
Kits de recharge Batteries, Batteries de Rechange pour Radio et panneaux solaires		5.000	5.000
HF Radio	10	8.500	85.000
Boussole	15	80	1.200
Jumelle standard	15	200	3.000
Jumelle de vision nocturne	5	1.700	8.500
GPS	10	250	2.500
Trousse de 1 ^{ère} urgence	12	80	960
Brodequins	1000	40	40.000
Gilet pare-éclats	120	750	90.000
Moustiquaire VA	1000	30	30.000
		Total	1.060.410

NB : l'équipement du bataillon (solution minimaliste) supprime 10 postes Radio VHF portables, les HF Radio, les brodequins et les gilets pare-éclats.

I.2. Police

Les réflexions ayant guidé la définition des actions (sélection, recensement, modules de formation, etc.) se sont faites en cohérence avec les orientations du Comité de Suivi de la Reforme de la Police (CSRP), organe interministériel et international responsable de la reforme de la Police, composé par la Société Civile, la PNC, l'Eupol, l'Unpol et les organisations internationales actives dans le processus de reforme de la Police en RDC.

La mise en place des antennes de l'Inspection Générale d'Audit comme unité de contrôle externe de la Police demeure impérieuse pour assurer l'amélioration de la gestion des ressources humaines et matérielles mises à la disposition des unités déployées.

Police d'Intervention Rapide (PIR)

Il est prévu le déploiement de 1500 éléments de la PIR (03 Bataillons) dans le Nord et le Sud Kivu, avec 03 Quartiers Généraux à Goma, Uvira et Shabunda.

Ainsi 01 Quartier Général plus 12 localités et 02 Quartiers Généraux plus 14 localités ont été identifiés respectivement dans le Nord et le Sud Kivu. Ces sites ont été choisis en fonction de l'intérêt sécuritaire et dans le souci d'assurer un maillage systématique des zones ciblées. Il convient de relever que la reconnaissance et l'identification des sites ont été effectuées par la Police MONUC dont le soutien mérite d'être apprécié.

L'OIM, désignée comme Agence d'exécution aurait reçu un engagement formel d'un financement allemand s'élevant à 3,5 millions de dollars américain, pour le déploiement de 1500 éléments de la PIR.

S'agissant des besoins en formation, un plan de formation des Cadres et Agents de la PNC mieux élaboré par le Comité de Suivi de la Reforme de la Police (CSRP) est disponible.

Police Territoriale

Le plan concerne 1500 Policiers, prêts à être déployés après formation/recyclage dans les zones préalablement ciblées du Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Nord Katanga, Ituri, Haut et Bas Uélé, en plus de 780 policiers en cours d'affectation dans les vingt commissariats et sous commissariats déjà prévus dans le Plan de Stabilisation 2008 au Nord et Sud Kivu.

Il importe de souligner que dans les 1500 policiers à déployer se trouvent 175 OPJ spécialisés dans la lutte contre les violences sexuelles. Un budget particulier pour la formation et le matériel spécifiques de ces spécialistes a été élaboré.

Sur la base des récents développements obtenus par l'OIM Bukavu dans le cadre du projet de mise en place de la Police des Frontières et de la PIR dans le Nord et le Sud Kivu, l'OIM a été identifiée comme partenaire d'exécution du projet de déploiement de 1500 policiers de la police territoriale.

A l'issue des débats, la proposition retenue a été la construction de 47 bâtiments entièrement équipés et de logements temporaires pour les policiers.

Le financement du déploiement des Policiers de la Territoriale est à rechercher. Toutefois, il existe depuis Janvier 2008 un projet PNC/UNPOL prévoyant la formation de 2400 policiers territoriaux sur

financement de la Suède et des Pays Bas. 506 Policiers ont été recyclés dans le cadre de ce projet exécuté par UNOPS. Il appartient aux autorités d'inviter UNOPS à fournir des détails sur ce projet.

GMI (groupe mobile d'intervention)

Le déploiement de 600 policiers du GMI avec équipements est également envisagé dans les chefs-lieux du Nord et du Sud Kivu, soit 02 compagnies de 150 hommes chacune à Goma et 02 compagnies à Bukavu.

Ce projet prévoit la gestion des activités (planification et budgétisation), la formation, la mise en place d'un pool de formateurs, la définition des besoins, l'acquisition des moyens de transport, d'équipements individuels et collectifs, la mise en place d'infrastructures de coordination de commandement et de contrôle et la mise à disposition d'un casernement opérationnel pour une compagnie au Nord et Sud Kivu (dortoir, sanitaires et réfectoire pour 150 personnes).

Le financement disponible s'élève à 2,910 millions d'Euros et 200.000 Euros pour l'assistance technique. Un plan de formation des éléments du GMI est disponible.

Police des Frontières

Le déploiement de la Police des Frontières est prévu au Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Province Orientale et Katanga avec 05 Coordinations Provinciales, 12 secteurs (8 au Kivus et 4 en Ituri) et 53 Postes (35 aux Kivus et 18 en Ituri).

La formation de la 1^{ère} promotion de Police des Frontières initiée par l'OIM a déjà pris fin au Centre d'Instruction « Jules Moke » à Bukavu. La formation de la 2^{ème} promotion est en cours de démarrage.

Le financement disponible s'élève à 4,5 millions de dollars pour le Nord et le Sud Kivu ainsi que l'Ituri. Par contre, le financement pour le Nord Katanga, estimé à 1,5 millions de dollars, n'est pas encore trouvé.

I.3. Extension de l'administration civile et coutumière

Du point de vue de la restauration de l'autorité de l'Etat, dans la plupart des provinces à stabiliser, la situation est totalement sous contrôle du Gouvernement Central, en dépit du faible nombre des forces de la Police. Toutefois il est signalé dans les Provinces de :

MANIEMA

- La présence de quelques éléments du groupe Simba Mai-Mai à Lubutu et des incursions ponctuelles des éléments de RAHIYA MUTOMBOKI dans le secteur de Wamaza, Territoire de Kabambare.

Orientale

- Les activités des groupes armés en Ituri, dans le Haut Uélé et au Bas-Uélé ont fragilisé l'autorité de l'Etat ainsi qu'à des mouvements forcés des populations.

Nord-Kivu

- Partant de l'analyse de la présence des groupes armés, les Territoires de Masisi et de Rutshuru ont fonctionné sous les administrations parallèles.

Sud-Kivu

- Certains groupes armés sont encore actifs dans le groupement Betali dans le Sud-Kivu dont Matala et Mulala. En dépit du démarrage des opérations MONUC/FARDC (Kimia II) contre les éléments FDLR, le renforcement de l'autorité de l'Etat est exigé dans les territoires de Kalehe, Mwenga et Shabunda.

Concept

Dans le cadre de déploiement, il sera question d'assurer le retour durable d'une administration civile légale en vue de mettre fin à l'administration parallèle instaurée par les groupes armés. Le succès du redéploiement dépendra de la capacité du Gouvernement à maintenir la présence permanente sur le terrain des agents et fonctionnaires de l'Etat. Sensibilisation des administrés dans les zones échappant au contrôle de l'Etat. La mise en place d'un système sécurisé de paiement des salaires et des indemnités des agents et fonctionnaires déployés.

Cibles

- Quatre-vingt (80) postes au total seront concernés pour la restauration et le déploiement de l'administration dans l'ensemble des provinces ciblées parmi lesquelles :
 - 19 cités
 - 40 postes d'encadrement administratifs
 - 21 Groupements (Chefferies ou Secteurs)

- Vingt de ces postes sont pris en charge dans le plan d'action UNSSSS/MONUC dont la répartition ci-après : 3 en Ituri/Province Orientale, 8 en Nord-Kivu et 9 au Sud-Kivu.

Missions attribuées aux agents et fonctionnaires déployés.

- Au niveau des entités déconcentrées, une mise en place générale de la territoriale est en vigueur, conformément aux ordonnances n° 08/055 du 24 avril 2008 et n° 08/058 de la même date portant respectivement nomination des maires et leurs Adjoints des Commissaires de District et leurs Adjoints, des Administrateurs de Territoire et leurs Assistants ;
- La plupart d'entre eux ont rejoint leurs portes d'attache ;
- Un rapport d'exécution de cette mise en place générale est diligenté à la haute hiérarchie. Les vacances constatées après publication ne manqueront pas d'attirer l'attention de cette même hiérarchie en vue de combler les vides là où c'est nécessaire ;
- En ce qui concerne la mise en place de la petite territoriale, une commission ad hoc, instituée à cet effet, est à pied d'œuvre au niveau du Ministère de l'Intérieur et Sécurité pour la collecte et vérification des données provenant des Provinces en vue de l'élaboration des projets d'arrêtés à soumettre à la signature de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Sécurité sous l'impulsion du Gouvernement de la République, le déploiement et le redéploiement de l'administration civile et coutumière s'effectuent.

Dispositif opérationnel

- Dans la première phase, les actions à mener se concentrent sur les entités administratives décentralisées qui sont les cités, les secteurs, les postes d'encadrement administratifs. Dans certains cas, les villages et groupement sont ainsi pris en compte pour des raisons évidentes.
- Quoique dépourvu d'un statut juridique, les postes d'encadrement administratifs sont privilégiés par rapport aux secteurs ou chefferies pour le cas spécifique des Provinces de l'ancien Kivu.
- Il appartient au Ministère de l'Intérieur et Sécurité de doter ces entités d'un statut organique
- Dans la 2^{ème} phase pour raison d'équilibre, les entités déconcentrées seront aussi prises en compte dans le cadre de reconstruction suivant la nécessité.

Processus de déploiement

- Mise en place de la petite territoriale ;
- Appui au renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des agents et fonctionnaires de l'Etat déployés
- Evaluation des besoins en formation de base pour les agents et fonctionnaires à redéployer
- En collaboration avec les autorités locales, organiser les sessions de formation et de mise en niveau.

Coût et plan de financement de l'administration civile et coutumière

- Cout moyen par entité : 150.000\$ (Parquet minimum d'activités) qui comprend : Construction ; Equipement ; Formation ; Transport des agents déployés.
- 60 entités (non comprises les 20 entités couvertes par UNSSSS).

I.4. Répertoire des sites miniers illégaux

Prov/Territoire	Site Sous contrôle GoRDC	Aérodromes piste Routes d'Evacuation	Postes Frontaliers
Nord Kivu			
GOMA		GOMA	
Territoire Rutshuru	Lweshe	Terrestre	BUNAGANA ET ISHASHA
Territoire MASISI		Terrestre	
		Terrestre	
		Terrestre	
		Terrestre	
		Terrestre	
Territoire de Lubero	BAMATE	Terrestre	
	BASWAGA	Terrestre	
	FARDC (15 Bde Int)	Terrestre	
		Aérodrome MULAKA	
		Aérodrome MULAKA	
		Aérodrome MULAKA	
Territoire Walikale	Bisiye (FARDC)	Piste d'atterrissage	
	Wakusu (FARDC)	la route	
Territoire de Beni		Terrestre	KASINDI ET BENI
SUD KIVU			
BUKAVU			BUKAVU
Kabare		Territoire Via Walungu	
Kalehe		terrestre	
Idjwi	Idjwi(FARDC)	Par bateau vers Goma	Idjwi
		Bukavu	
MWENGA		Par route ou avion via Kitutu	
SHABUNDA		Aérodrome de	
		Mulungu, Tshonka	
		RVA, Piste d'aviation de secours, piste	
		protestants de Katanti	
Uvira		Terrestre et piste aérodrome de Lulingi	Uvira
Fizi		Aérodrome terrestre et lacustre	Baraka
Kalemie	Kalemie	Avion et voie lacustre	Kalemie
Kongolo	Kongolo	Avion et voie lacustre	
Kabalo	Kabalo	Route, piste, fluviale	
Malemba -Nkulu	Malemba-Nkulu	Avion	
Moba	Moba	Avion et voie lacustre	Moba
Manono	Manono	Avion	
Nyunzu	Nyunzu	Avion	
Pweto	Pweto	Avion et voie lacustre	Pweto

Maniema			
Punia	Punia	Aérodrome	
Kabambare	Kabambare	Route/Aérodrome	
Kasongo	Kasongo	Aérodrome	
Lubutu	Lubutu	Piste	
Pangi	Pangi	Piste Kilungwa RVA	
Kailo	Kailo	Piste et Aéroport Kindu	
Orientale			
Ituri			
Bunia		Aéroport	
Mambasa	Mambasa	Route, Piste?	
Djugu	Mongwalu (Kilo)	Piste	
Aru	Aru	Aérodrome	Aru, Arua, Kengezi
Irumu	Irumu	Route	
Ariwara Mahagi	Mahagi	Route	
		Route	
		Terrestre, Lacustre	Mahagi
Haut - Uélé			
Isiro		Aéroport, route	
Rungu	Rungu		
Wamba	Wamba		
Faradje	Faradje	Route, piste	Aba
Watsa	Moto	Aérodrome Dusu et Doko	
Dungu	Dungu	Piste	
Tshopo			
Banalia	Banalia		
Bafwasende	Bafwasende		
Kisangani		Aéroport: Simi-Simi, Bangboka	
Ubundu			
Opala			
Lubangabero			